

*Groupe Avenir Service Public de l'Équipement*

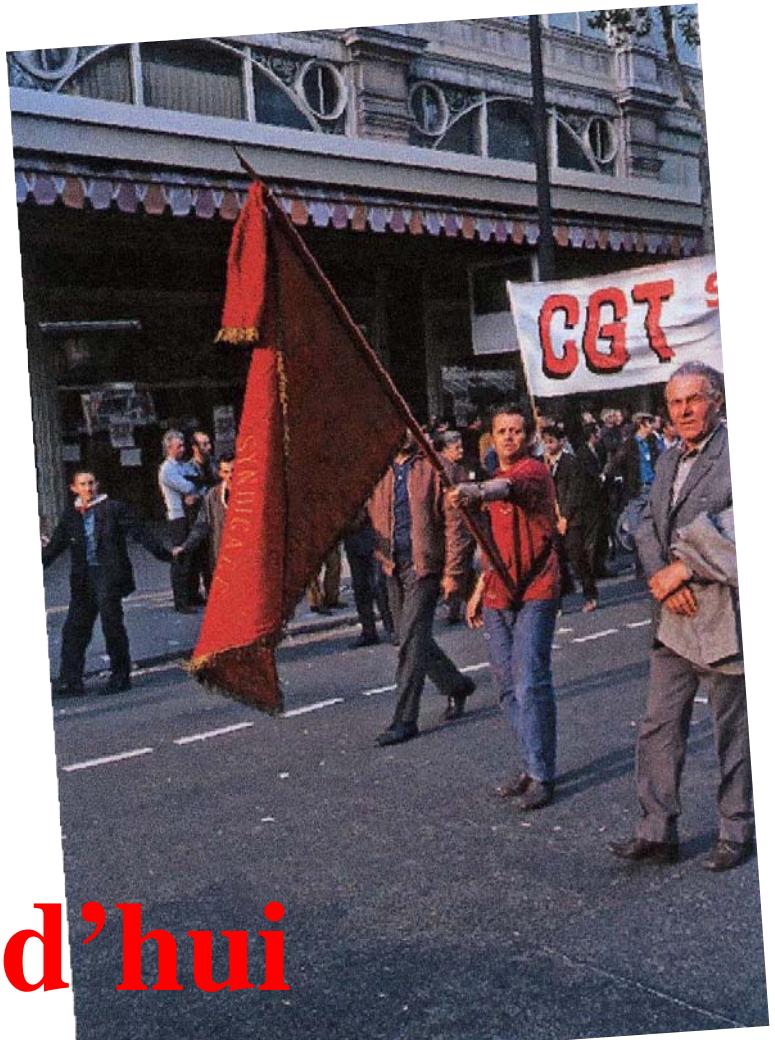
*Organisme de recherches du SNPTAS CGT*

**Mémoire du syndicalisme  
1944 - 2004**

Hier

et

Aujourd’hui



*Le Sgptas-Cgt et  
Le mouvement social de 1968*

*Conception et réalisation : Roger ESMIOL  
Relecture : Ghislaine KOOTZ  
Mise en forme et présentation : Patrice MARCHAND*

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT  
MEEDDAT – PLOT I – 92055 –LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.  
émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : PATRICE MARCHAND

Notre site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

***Mémoire du syndicalisme - Le SGPTAS-CGT (\*) et le mouvement social de 1968***

(\*) aujourd'hui SNPTAS-CGT

....Ne dédaignez pas l'histoire du mouvement ouvrier. Vous n'arrivez pas, pas plus que nous ne sommes arrivés, nous, qui sommes beaucoup plus âgés que vous, dans un terrain en friche, nous avons recueilli et vous recueillez le fruit de l'effort des générations passées, et parmi ces générations, des hommes et des femmes furent jeunes, comme vous l'êtes, lorsqu'ils enrichirent de leur expérience l'histoire du mouvement ouvrier.

....Il faut aussi l'apprendre, la connaître, cette histoire du mouvement ouvrier, elle est utile...

*Benoît Frachon- Aux jeunes (décembre 1961)*

***Connaitre le passé***

***pour comprendre le présent***

***et construire l'avenir***

## **Sommaire**

<i>Editorial.</i>	<i>p. 6</i>
<i>Point 1</i>	
<i>Quelques éléments sur le contexte international et national dans lequel s'est déroulé le mouvement social de 1968</i>	<i>p. 9</i>
<i>Annexe</i>	
<i>l'énigme de mai 1968</i>	<i>p. 19</i>
<i>Notes sur le point 1</i>	<i>p. 20</i>
<i>Point 2</i>	
<i>Le mouvement social de 1968 dans la Fonction publique et au Ministère de l'Equipement</i>	<i>p. 22</i>
<i>Point 3</i>	
<i>Les cadres de l'Equipement et le mouvement social de 1968</i>	<i>p. 27</i>
<i>Annexe au Point 3</i>	<i>p. 30</i>
<i>Point 4</i>	
<i>Le mouvement social de 1968 et ses conséquences pour les agents de l'Etat et notamment ceux de l'Équipement</i>	<i>p. 31</i>
<i>Annexe sur l'ensemble du document</i>	<i>p. 37</i>

## **Editorial**

Le Sgptas – Cgt, créé en octobre 1967 (1), va être confronté quelques mois plus tard, comme tous les syndicats, au mouvement social de 1968. La lecture des documents du Congrès de fusion de 1967 montre que le Sgptas-Cgt, pas plus d'ailleurs que les autres organisations de la Cgt, n'évoquaient pas la possibilité d'un tel affrontement social.

En ce qui concerne la périodisation du mouvement 1968, on peut faire démarrer le mouvement le 22 mars 1968 (2) et considérer qu'il se termine le 13 juillet de la même année avec le remplacement de Georges POMPIDOU par Maurice COUVE de MURVILLE au poste de premier ministre.

De très nombreux ouvrages, de qualité inégale ont été publiés ou réédités à l'occasion du 40° anniversaire du mouvement social de 1968 (3). Nicolas SARKOZY a prononcé une charge extrêmement violente contre le mouvement de '68 (4). De quoi s'agit-il ? Cette offensive apporte un nouvel élément à la construction idéologique conservatrice réactionnaire qui se développe, offensive que l'on peut comparer au mouvement idéologique néo-conservateur des Etats-Unis. Elle fonde, sur le plan idéologique, la politique de ce gouvernement qui consiste à liquider les acquis sociaux obtenus de vive lutte par les salariés et qui présente les aspects d'une Restauration. Dans la remise en cause des acquis de '68 il s'agit de revenir sur des avancées démocratiques, des droits nouveaux conquis en 1968 ; pour discréditer le mouvement de '68, la droite le présente comme l'agitation de trublions infantiles et irresponsables. Comme dans la Grande Bretagne de Margaret Thatcher, il s'agit de remettre en cause le mouvement social caractérisé notamment par une grève de masse et porteur d'exigences -non concrétisées- de transformation sociale, de démocratie, de libertés individuelles, de droits sociaux, syndicaux et politiques à l'entreprise exprimées en 1968. Il s'agit, dans le même temps de neutraliser -et de discréditer- par des manœuvres d'intégration les forces politiques et syndicales portant traditionnellement l'idée de transformation sociale.

Des points de vue différents existent parmi les représentants du mouvement social sur le point suivant : existait-il ou non en '68 une **crise révolutionnaire** ? Etais-il possible, de constituer un **gouvernement populaire** ? (5). Cette proposition avait été formulée, mais demeurait plus un slogan qu'un projet politique cohérent. Quel était le rapport de force ? Quelle était la capacité des organisations politiques de gauche à prendre le pouvoir ? Avec quel programme ? Dans quel rapport de force international ? Avec quel comportement du capitalisme déjà fortement globalisé ?

Et avec quel affrontement éventuel avec l'impérialisme américain. En effet, malgré la coexistence pacifique affirmée entre les « Deux Grands » depuis la mort de STALINE, les conflits se multipliaient, et en premier lieu la guerre du Vietnam. Il convient de rappeler que le démarrage à l'Université de Nanterre du mouvement s'était effectué, non pas par un chahut d'étudiants, mais surtout en réaction à une répression contre les militants sanctionnés pour avoir manifesté contre la guerre du Vietnam. Il faut rappeler un autre épisode, légèrement postérieur au mouvement de '68 : le coup d'Etat du 11 septembre 1973 qui a liquidé le régime progressiste du Chili, c'est à dire la politique de l'impérialisme d'éviter à tout prix que se traduise concrètement une politique **socialiste et démocratique**.

**Ce Gaspe 41 sera organisé de la façon suivante**

*Quelques éléments sur le contexte international et national dans lequel s'est déroulé le mouvement social de 1968.*

*Ce sera l'objet du Point 1*

*Le mouvement social de 1968 à l'Equipement, à partir d'un petit nombre de documents que nous avons pu nous procurer.*

*Ce sera l'objet du Point 2*

*Comment l'encadrement du ministère de l'Equipement a vécu « les évènements » de 1968 ? Une réponse à cette question à partir du rapport moral de l'AIPC (rapport moral pour l'exercice 1968) ?*

*Ce sera l'objet du Point 3*

*Le mouvement social de 1968 et ses conséquences pour les agents de l'Etat et notamment ceux de l'Equipement.*

*Ce sera l'objet du Point 4*

## **Notes sur l'éditorial**

### **(1)Création du Sgptas-Cgt**

Voir Gaspe N° 40

### **(2) Le mouvement du 22 mars**

Le mouvement 22 mars 1968 s'est constitué à la suite d'une manifestation organisée par le Comité Vietnam national et durement réprimée par la police, il est décidé, d'occuper un bâtiment sur proposition des anarchistes. On peut considérer que c'est le début du mouvement social de '68.

### **(3)Des ouvrages de qualité inégale...**

En ce qui concerne la Cgt, l'Institut d'histoire sociale de la Cgt propose :

- Album : Un mois de mai très occupé – livre illustré 80 pages
- DVD : Cgt Mai '68
- DVD : Traces de Mai
- Une réédition du livre de Georges Séguy : Le mai de la Cgt
- Nouveau tirage d'un numéro spécial du journal de la Cgt LE PEUPLE N° 799-800-801, daté du 15 mai au 30 juin 1968.

Photos, affiches.

- Mai 1968 : le pavé. Editeur Feijane

Ce livre en forme de pavé rassemble des photos et des affiches réalisées en 1968 avec des slogans imaginatifs, drôles ou poétiques. Ont été réunis 40 ans après Wolinski, Cabu, Siné, Gébé, Siné.

- '68 une histoire collective – sous la direction de Philippe Artières et Michelle Zancarini- Fournel.

### **(4)Discours de Nicolas Sarkozy le 29 avril 2007 (Extraits)**

« Je veux tourner la page de mai '68. Mais il ne faut faire semblant (...) Je propose aux Français de rompre réellement avec l'esprit, avec les comportements, avec les idées de mai '68. Je propose aux Français de rompre réellement avec le cynisme de mai '68. Je propose aux Français de renouer en politique avec la morale, avec l'autorité, avec le travail, avec la nation. Je leur propose de reconstruire un Etat qui fasse réellement son métier et qui par conséquent domine les féodalités, les corporatismes et les intérêts particuliers (...). En faisant valoir systématiquement les droits au détriment des devoirs, les héritiers de mai '68 ont affaibli l'idée de citoyenneté (...).

« L'idéologie de mai '68 sera morte le jour où dans la société on osera rappeler chacun à ses devoirs. L'idéologie de '68 sera morte le jour où dans la politique française on osera proclamer que dans la République les devoirs sont la contrepartie des droits. Ce jour-là sera enfin accomplie la grande réforme intellectuelle et morale dont la France a besoin ».

Source : Internet

### **(5)Gouvernement populaire**

Le 18 mai 1968 le secrétaire général du PCF, Waldeck Rochet, propose un nouveau gouvernement. A 13 heures, sur France Inter il propose la constitution d'un gouvernement populaire. Dans les manifestations du 29 mai 1968, organisées par le Parti communiste français et la Cgt, on note de nombreuses banderoles « pour un gouvernement populaire ». Le Parti communiste avait appelé à la création de comités pour un gouvernement populaire qui ont existé, mais pour une durée très limitée. Voir page 37 l'annexe relative à l'ensemble du document. On verra que la Cgt a considéré à l'époque que le mouvement ne pouvait aller au-delà d'une lutte pour les revendications. Cela s'accompagnait d'une violente opposition aux « gauchistes », aux « anarchistes » ... Georges Séguy, par contre dans le livre que nous citons en référence, prend, 40 ans après '68 une position plus modérée sur cette question.



## **Point N°1**

### **Quelques éléments sur le contexte dans lequel s'est déroulé le mouvement social de 1968**

#### **I-Au plan international**

##### **1968 : L'offensive du Têt : un tournant de la guerre du Vietnam**

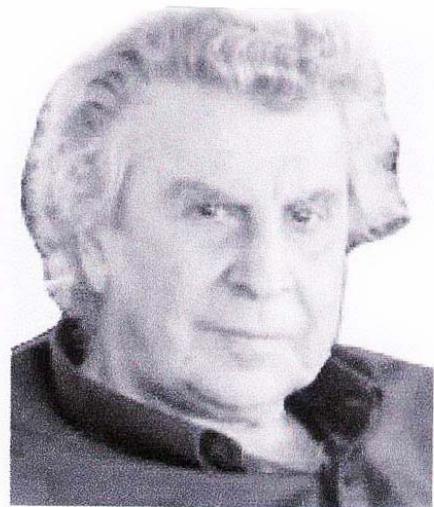


Devant la violence des combats qui opposent désormais les Américains et les Vietnamiens, les médias commencent à publier des reportages sur les victimes tant vietnamiennes qu'américaines. Le mouvement d'opposition, démarré principalement dans le milieu universitaire en 1965 prend une nouvelle ampleur à partir de l'été 1966... Durant l'été 1966, 72% des Américains, selon les sondages estiment que la guerre sera longue et très coûteuse en vies humaines : 5 000 morts en 1966 et 13 500 en 1967... La guerre prendra une nouvelle ampleur après l'offensive du Têt (nouvel an vietnamien) le 31 janvier 1968.

##### **Avril 1967 : L'armée prend le pouvoir**

En Grèce, l'armée prend le pouvoir et instaure ce que l'on appelé « la dictature des colonels ». Ce régime durera jusqu'en 1974. Ce nouveau pouvoir de type fasciste a succédé à un régime autoritaire, dirigé par une monarchie, mis en place après 1949 après la défaite des partisans, essentiellement communistes. Le parti communiste était interdit ; les autres partis de gauche étaient soumis à des pressions et à des attentats.

Avec la dictature des colonels, des milliers d'opposants furent arrêtés ; d'autres furent simplement abattus. La torture et les mauvais traitements furent généralisés dans les prisons. Des camps de concentration furent créés notamment sur l'île de Yaros. Des centaines d'intellectuels prirent le chemin de l'exil. La société fut militarisée.



Mikis Théodorakis, qui a joué un rôle très important pour le développement d'une culture grecque, le "néo-hellenisme" était en 1967 un des dirigeant du Parti communiste grec de l'intérieur.

Avec beaucoup d'autres communistes, il fut arrêté et restera 3 ans en prison

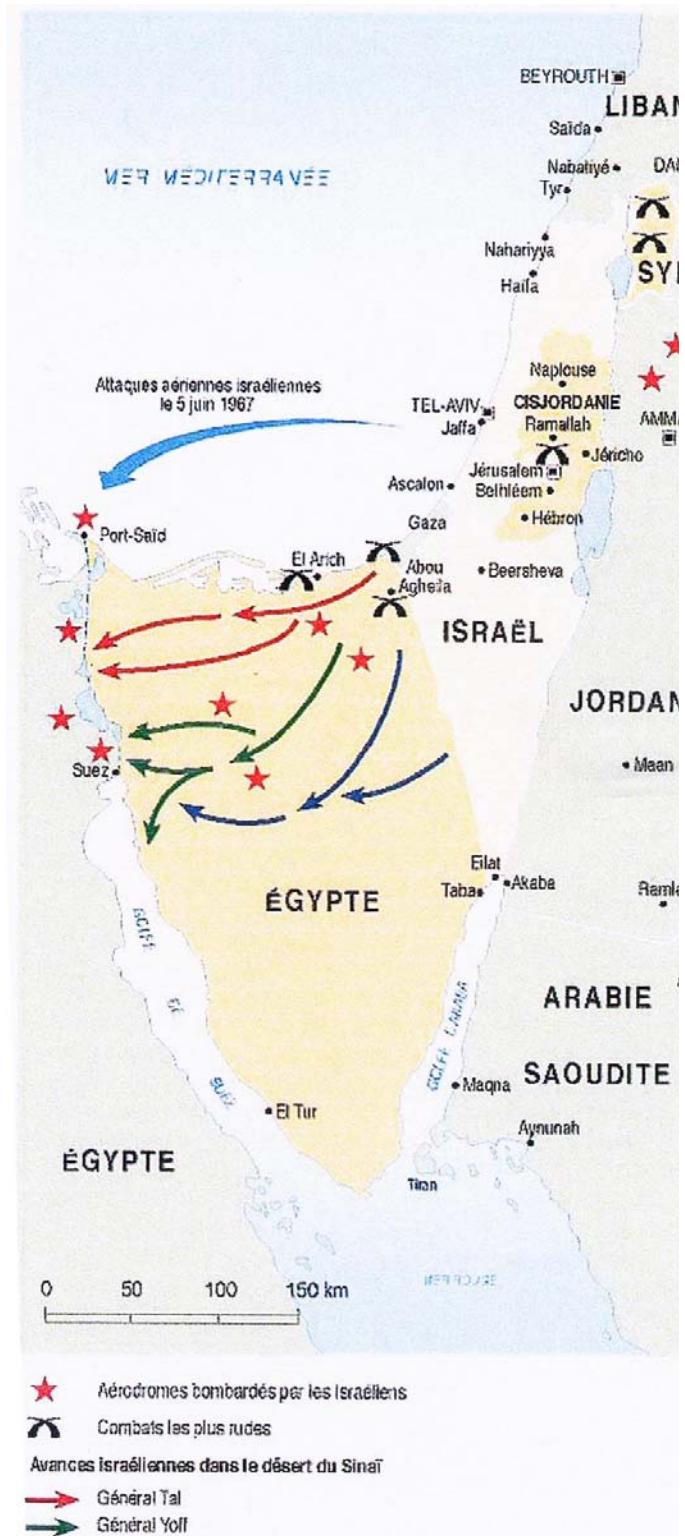
*Le contexte international (Suite)*

**Mai 1967 : Elargissement de la Communauté économique européenne**

La Grande Bretagne et le Danemark adhèrent à la CEE (devenue aujourd'hui Union Européenne).

**Juin 1967 : La « guerre des Six Jours »**

La guerre dite des « Six Jours » oppose Israël à ses voisins arabes : l'Egypte, la Syrie et la Jordanie. Après la destruction par Israël de l'aviation égyptienne, l'armée égyptienne se replie : Israël 338 morts, Egypte : 15 000. Israël se retourne alors contre la Jordanie : conquête de Jérusalem et de la rive gauche du Jourdain. Enfin, Israël attaque la Syrie et s'empare du plateau du Golan. Les Soviétiques adressent un avertissement sérieux à Israël et le menacent d'une intervention militaire ; les Américains de leur côté font pression sur Israël pour qu'il cesse ses opérations militaires. La défaite arabe de 1967 entraîne le départ de 200 000 nouveaux réfugiés palestiniens vers les camps de Jordanie, de Syrie, du Liban. En Cisjordanie les Palestiniens sont depuis lors sous occupation israélienne, avec développement ininterrompu de la colonisation dans cette région. Les Israéliens ont toutefois évacué la péninsule du Sinaï, territoire sous la souveraineté de l'Egypte.



Source : Le Monde diplomatique

**9 Octobre 1967 : La mort du Che**

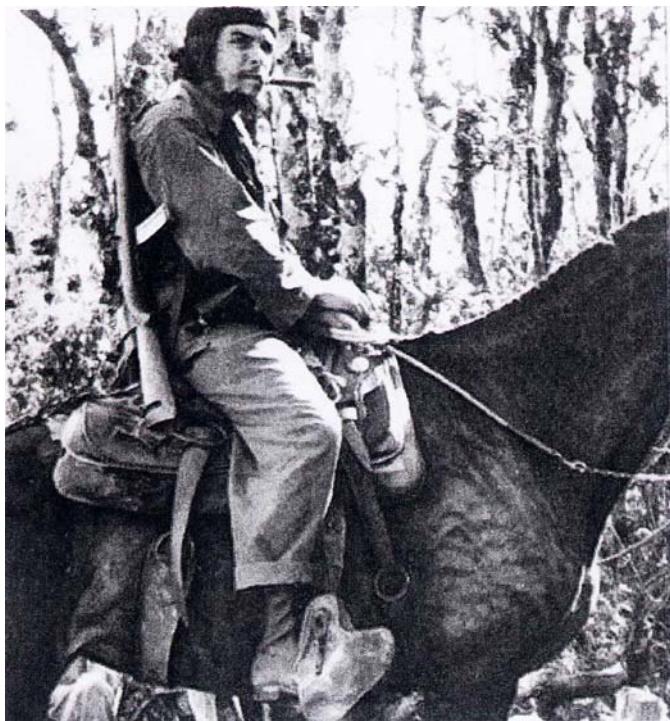


Photo du Che à la tête du groupe  
guérillero en Bolivie en 1966

Source : Internet

Che Guevara, qui avait l'objectif d'organiser en Bolivie un « foyer » révolutionnaire destiné à devenir un camp militaire pour porter la guérilla dans toute l'Amérique Latine est abattu après de multiples actions en Bolivie par l'armée bolivienne, sous le contrôle de la CIA à La Higuera en Bolivie. La mort du Che – précédée de l'assassinat de Mehdi Ben Barka en France en 1965 qui devait piloter la Tricontinentale – mit un point final à ce projet de « planétarisation de la révolution sociale ». La mort du Che souleva une émotion considérable dans les organisations progressistes en Amérique Latine et parmi les mouvements de libération nationale qui poursuivaient la lutte armée en Asie, Afrique et Amérique latine.

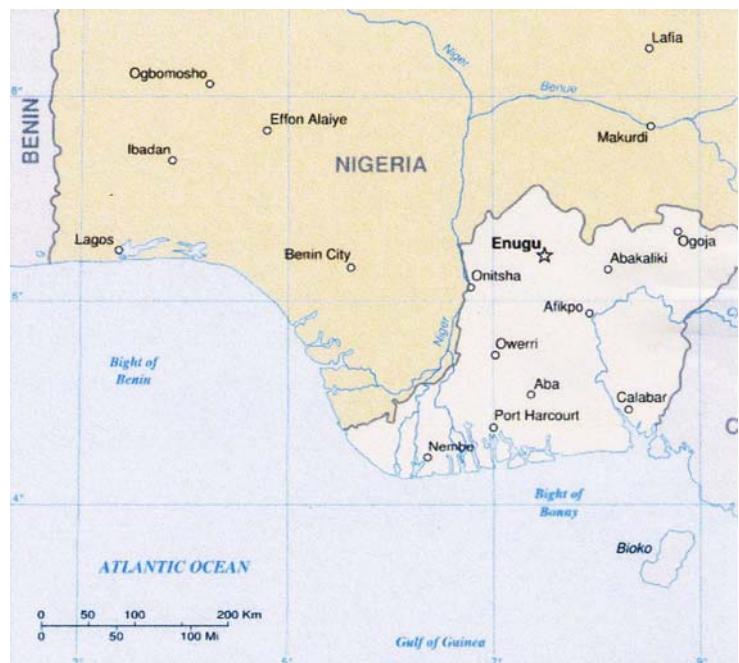
**Décembre 1967: La guerre du Biafra**

La guerre du Biafra, ou guerre civile du Nigéria s'est déroulée de mai 1967 à janvier 1970. Le Biafra déclare la sécession en mai 1967.

Selon le journaliste Romy Brauman, « *A l'automne '68, était mobilisée la Croix -Rouge et simultanément se mettait en place, dans un même mouvement, un dispositif clandestin d'assistance militaire. Sous la direction d'un mercenaire américain, des pilotes français, rhodésiens, sud-africains et portugais convoyaient des armements depuis le Portugal jusqu'au réduit biafrais via Sao Tome où ils embarquaient équipes humanitaires, médicaments et vivres. La France et l'Afrique du Sud finançaient conjointement ce pont aérien* ». L'armée nigériane reprend progressivement le pays en mains et en 1970, le Biafra est réintégré au Nigéria.

On estime le nombre de victimes à plus de 2 000 000.

Enjeu principal : le pétrole ».



**4 avril 1968 :** l'assassinat du pasteur Martin Luther King, militant des droits civiques.



Martin Luther King prononçant son discours  
à la Marche vers Washington  
pour les droits civiques en 1963

1<sup>er</sup> décembre 1955 : Rosa Park refuse de céder sa place à un blanc dans un bus à Montgomery (Alabama - Etats-Unis) ; en effet il existait dans de nombreux Etats du sud des Etats-Unis une ségrégation entre noirs et blancs, notamment dans les bus. Le pasteur de Montgomery, Martin Luther King membre de la direction du Mouvement des droits civiques organise un débat au temple de Montgomery où la décision de boycotter les bus de la ville est prise. Le boycott durera 382 jours. En 1956, la Cour suprême déclare la ségrégation dans les bus inconstitutionnelle. Martin Luther King déploie une énergie inlassable pour lutter contre les discriminations envers les Noirs. De 1957 à 1968 il parcourt 9 millions de km et prononce 2 500 discours. Les marches qu'il organise à Birmingham, Washington, et à Selma sont violemment réprimées par la police. C'est à Washington, pendant la marche pour le travail et la liberté, devant 200 000 personnes qu'il prononce un discours qui eut un retentissement considérable aux Etats-Unis et dans le monde entier :

***« I have a dream : J'ai un rêve » (3)***

En 1965, une loi « Voting Right Act » Loi sur le droit de vote » met fin à toute limitation légale au droit de vote.

Martin Luther King orientera son action dans deux directions : « Poor People Campaign » - « Campagne des pauvres » et lutte contre la guerre du Vietnam. Il est assassiné à Memphis le 4 avril 1968 alors qu'il préparait une marche pour soutenir des travailleurs en grève.

Le mouvement des droits civiques - déjà du vivant de Martin Luther King va cesser de prôner la non-violence et développera des actions plus radicales.

## **Le conflit sino-soviétique et son impact sur le mouvement social**

Le conflit sino-soviétique qui démarre en 1963 n'a pas été seulement un affrontement idéologique, une tension militaire entre l'URSS et la Chine. Il s'est traduit par des scissions d'importance variable au niveau des partis communistes et des mouvements de libération nationale en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Cela aura des incidences importantes pour le mouvement de 1968 en France et dans d'autres pays, bien au-delà des mouvements de 1968. Par exemple, au Zimbabwe, le ZAPU (Zimbabwe African People's Union) « pro-soviétique » a été éliminé militairement par le ZANU (Zimbabwe National African Union) de MUGABE - aujourd'hui dictateur au Zimbabwe -, organisé et financé par les Chinois. Après une période de dégradation des relations entre l'URSS et la Chine (1959-1965), on passe à une rupture et à une confrontation, qui ira jusqu'à des affrontements militaires (1965- 1976). C'est à partir de la mort de Mao-Tsé Tung en 1976 que la tension baissera progressivement.

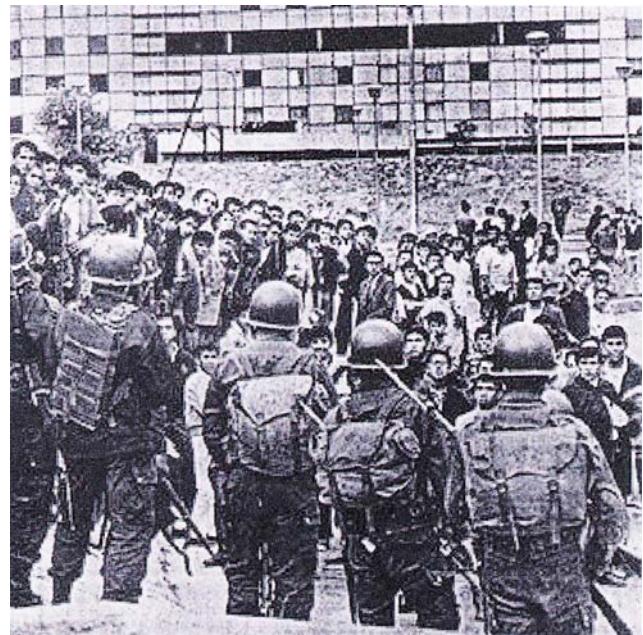
En 1968, nous sommes donc dans la période d'affrontement, avec en Chine la Révolution culturelle qui démarre en 1967. Des groupes d'importance variable, en conflit les uns avec les autres existent alors en France : leur activité - voire leur activisme - s'exerce principalement dans les milieux intellectuelles ; cette intervention s'ajoute à celle des organisations trotskistes. (1)

## **Les mouvements sociaux en 1968 à l'étranger** (Mexico, Chicago, Prague)

Ces mouvements se caractérisent par des affrontements d'une extrême violence entre les forces de répression et d'autre part les étudiants, les syndicalistes et la population. Elle se traduit par des centaines de morts, sans commune mesure avec ce qui s'est passé en France.

### **Mexico : 26 juillet- 2 octobre 1968**

Un mouvement étudiant qui avait débuté le 26 juin se développa avec de grandes manifestations au mois d'août de plusieurs centaines de milliers de participants. Mais le mouvement étudiant demeura isolé : les organisations ouvrières mexicaines, partis et syndicats n'entreront pas dans la lutte. L'armée mexicaine occupa les bâtiments de l'Université de Mexico. Le 2 octobre 1968, soit une dizaine de jours avant l'ouverture des Jeux Olympiques de Mexico (12-27 octobre), des étudiants manifestent au centre de la capitale mexicaine, sur la place des Trois Cultures, en un lieu dit *Tlatelolco*. Les policiers ouvrent le feu. On compte une vingtaine de morts selon le gouvernement, plus sûrement quelques centaines. Par cette répression brutale, le gouvernement mexicain a mis un terme aux manifestations étudiantes avant l'ouverture des Jeux et donner un brutal coup d'arrêt au mouvement social.



Mexico : la police se prépare à l'assaut

Lors des Jeux Olympiques de Mexico le 17 Octobre 1968, deux athlètes américains noirs, Tommie Smith et John Carlos, arrivés premier et second aux 200 mètres lèvent leur point ganté de noir, en baissant la tête, manifestant par là leur soutien au Black Panther Party. (2) Ils furent exclus à vie par le Comité Olympique International (CIO) de toute compétition olympique.

**Chicago : 24-29 août 1968**



Affrontements entre étudiants et la police

Source : Internet

Des manifestations contre la guerre du Vietnam se déroulent à Chicago, à l'occasion de la Convention du Parti démocrate pendant cinq jours. Le 29 août, la police attaque brutalement les manifestants, les étudiants, les journalistes, les passants. De violents affrontements font de nombreux blessés. La police procède à des centaines d'arrestations.

**Le « printemps de Prague » 5 janvier-20 août 1968**

Un mouvement démocratique qui s'est développé avec la tentative des « réformateurs » du Parti communiste tchécoslovaque de donner un nouveau cours au socialisme en Tchécoslovaquie. L'URSS, dirigé à l'époque par Léonid Brejnev, considérant que les dirigeants tchécoslovaques refusaient de maintenir le rôle du Parti communiste et de mettre un terme au pluralisme politique fit intervenir 700 000 hommes du Pacte de Varsovie. La population résista pacifiquement, mais finalement « l'ordre fut rétabli ». Ces événements jetèrent le discrédit sur le système communiste d'URSS et des autres pays d'Europe de l'Est. Ils développèrent la contestation à l'intérieur du Parti communiste français et surtout parmi les éléments les plus radicaux de la jeunesse en France, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne. Le « printemps de Prague », réprimé militairement par l'URSS a été le signal de l'incapacité du système communiste à se réformer sur deux plans : la démocratie et la redistribution de la plus value. Nous sommes dans la période Brejnev « *l'idéologie de la stagnation* ».



Un char soviétique à Prague en 1968  
Source : Internet

*Quelques éléments sur le contexte dans lequel s'est déroulé le mouvement social de 1968 (Suite)*

## **II-Au plan national**

### **➤-Les rapports de force politiques de 1958 à 1969**

#### **Encadré n°1 Résultats des référendums organisés de 1958 à 1969**

<i>En pourcentage des suffrages exprimés</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
<b>Septembre 1958</b> : approbation de la Constitution	79,25%	20,75%
<b>Mars 1961</b> : référendum sur l'autodétermination de l'Algérie	75,25%	24,75%
<b>Avril 1962</b> : référendum sur les accords d'Evian	90,70%	9,30%
<b>Octobre 1962</b> : référendum sur l'élection au suffrage universel du Président de la République	62,20%	37,80%
<b>Avril 1969</b> : projet de loi sur la régionalisation	47,59%	52,41%

#### **Commentaires**

##### **Quatre types de référendums se sont succédés :**

1-Le référendum de 1958 indique une très large approbation du corps électoral à la constitution mais surtout au retour au pouvoir du Général de Gaulle ; ont voté contre la plupart des électeurs communistes et diverses petites formations qui constitueront le PSU ou l'extrême gauche.

2- Les deux référendum suivants confirment l'accord des électeurs à la fin de la guerre d'Algérie, l'opinion étant devenue de plus en plus hostile à cette guerre.

3- Par contre, pour ce qui concerne le référendum d'Octobre 1962 plus du tiers du corps électoral se prononce contre l'élection du Président de la République au suffrage universel.

4- Enfin le référendum d'Avril 1969 sanctionne certes le projet de loi sur la régionalisation, mais se prononce surtout contre le maintien du général de Gaulle au pouvoir, qui d'ailleurs démissionne immédiatement.

#### **Encadré n°2 Résultats du premier tour des élections législatives pour les années 1958, 1962, 1967, 1968 (Métropole - % des suffrages exprimés)**

	<b>1958</b>	<b>1962</b>	<b>1967</b>	<b>1968</b>
Abstentions % des inscrits 1 <sup>e</sup> tour	22,82%	31,31%	18,88%	20,04%
Extrême gauche	---	2,02%	2,21%	3,96%
PCF	19,21%	21,87%	22,51%	20,02%
PS+MRG	15,70%	12,43%	18,90%	16,54%
Divers gauche	8,67%	7,42%	-----	-----
Droite non gaulliste UDF	33,30%	23,01	23,72%	20,82%
Droite gaulliste /RPR	20,47%	32,41%	32,08%	38,02%
Extrême droite	2,62%	0,76%	0,08%	0,52%
Divers	---	---	---	---

Source : Cevipof – Sciences Po- 2001

### **Commentaires sur l'encadré n°2**

#### **1-Le rapport des forces Gauche/Droite**

Le total des forces de gauche comprend : PS + MRG + Divers + PCF +, à partir de 1962 Extrême gauche.

Le total des forces de droite classique comprend : la droite non gaulliste/UDF, la droite gaulliste ; on ne note pas de divers droite pour les années considérées.

Le total des forces de droite comporte les organisations précédentes + l'extrême droite

### **Encadré N° 3 :le rapport des forces gauche/droite**

	1958	1962	1967	1968
Gauche	43,59%	43,75%	43,62%	40,52%
Droite Classique	53,77%	55,42%	58,84%	53,68%
Droite Classique +Extrême droite	56,40%	56,18%	56,36%	53,68%

#### **2- Un rapport de forces Gauche/droite est favorable lors de ces élections à la droite**

Par contre, en 1978 et en 1981 il s'inversera au profit de la gauche. A noter un affaiblissement de 3 points environ de la gauche aux élections de 1968. Le PCF et le PS connaissent un affaiblissement ; toutefois le PCF précède le PS de 3,5 points en 1968. Il convient de noter aussi la percée de l'extrême gauche en 1968.

#### **3- La traduction au niveau de l'Assemblée nationale du rapport de forces du premier tour en nombre de sièges dépend des alliances pour le second tour.**

- **En 1958** les communistes ont été laminés : ils ont été les seuls à s'opposer - avec quelques groupes très minoritaires à l'époque - au retour du Général de Gaulle au pouvoir. De fait, comme on peut le voir dans l'encadré ci-dessus, le référendum de 1958 isole, avec près de 80% les opposants au Général de Gaulle. Cela se traduit aux élections législatives. Le PCF recueille cependant au 1<sup>e</sup> tour 3,8 millions de voix. Il aura 10 députés au second tour. La SFIO (tel est le nom du PS à l'époque) qui soutient le nouveau régime recueille 3,1 millions de voix, mais obtiendra 40 députés.
- **En 1962** les communistes et les socialistes, contrairement aux précédentes élections ont conclu des accords de désistements : il en résulte une forte progression en sièges de la gauche.
- **En 1967** l'encadré n° 3 indique une nette victoire de la droite ; cependant, au second tour, la situation s'est retournée et la droite a frôlé de peu une défaite électorale.
- **En 1968** les partis de gauche ont subi aux élections des 23 et 30 juin une sérieuse défaite au profit de la droite.

### **➤-Les rapports de force syndicaux de 1958 à 1969**

La détermination des rapports de force entre les organisations existant à cette époque n'est pas simple :

- **le nombre d'adhérents** : publié par les organisations est majoré d'un pourcentage variable ; les centrales - par exemple la Cgt - ne connaissent pas clairement leur nombre d'adhérents : déficience de leur secteur organisation (remontée des informations chaotique), rétention de cotisations à tous les niveaux : sections, syndicats, fédérations ; et par ailleurs pratique de majoration du nombre d'adhérents par toutes les organisations. Des évaluations de chercheurs ont abouti à des chiffres assez différents des chiffres officiels.

### **Effectifs de la Cgt 1966 -1968 - 1970 (Chiffres officiels de la Cgt )**

	Total	Actifs	Retraités
1966	1 942 523	1 755 283	187 240
1968	2 301 543	2 060 202	241 341
1970	2 333 056	2 061 419	271 637

Source : Guy-Groux René Mouriaux : la Cgt – Crises et alternatives

Deux remarques concernant les chiffres d'adhérents dans les Syndicats Cgt du Ministère de l'Equipement

1. Dans les documents Cgt relatifs à la création du Sgptas-Cgt, on trouve le chiffre de 2000 adhérents pour les syndiqués concernés des deux ex-Syndicats : Construction et Travaux publics
2. « *il existe à l'Equipement cinq syndicats Cgt dont l'un d'eux, celui des conducteurs et agents de travaux groupe à lui seul environ 35 000 adhérents* »  
Source : Jean Lescale : *Notre perspective, un seul syndicat à l'Equipement - Cgt Equipement N° 6 Mai 1969*- BNF dépôt légal.

- **la représentativité** syndicale peut être mesurée par divers votes : élections à la Sécurité sociale, élections aux prud'hommes, élections pour les délégués du personnel, élections dans la Fonction publique aux CAP et aux CTP.

### **Le vote Cgt aux élections des Comités d'entreprise 1967-1968-1969**

	1967	1968	1969
Cgt	45,0%	47,9%	40,9%

Source : Guy-Groux René Mouriaux : la Cgt – Crises et alternatives

- **pour ce qui concerne la représentativité dans la Fonction publique**, le Ministère ou le Secrétariat d'Etat se dispensait de faire la synthèse des résultats obtenus dans les divers ministères : ce qui permettait de faire rétrograder la Cgt dans la liste des organisations représentatives et de diminuer ses sièges au Conseil supérieur de la Fonction publique.
- **pour ce qui concerne plus particulièrement le ministère des Travaux publics** et celui de la Construction, et par la suite le Ministère de l'Equipement ; cette situation s'améliora à partir de 1971 : on pourrait considérer qu'il s'agit là d'une incompétence de l'administration ; en réalité il s'agissait d'une grossière manoeuvre politique tendant à réduire la place de la Cgt. Il convient aussi de noter que l'absence d'une Fédération Cgt au Ministère de l'Equipement -jusqu'en 1973- ne permettait pas à la Cgt de présenter les chiffres réels, tout simplement la somme des voix obtenues !

« *Le Ministère des Travaux publics, devenu Ministère de l'Equipement après sa fusion en 1966 avec le Ministère de la construction présente en matière d'élections paritaires la situation la plus difficile à éclaircir de toutes les administrations. En effet, les résultats exploités par la Direction de la fonction publique n'ont pas toujours porté, dans le temps, sur les mêmes catégories de personnels. Ainsi, en 1953-1954, on comptait 11 000 votants dans ce ministère dont 6 000 pour Force Ouvrière. En 1957, il y en avait 51 000 car étaient pris en compte les conducteurs et agents de travaux dont les CAP n'existaient qu'au niveau local. Dans les services extérieurs, la Cgt obtenait alors 54,3 % des voix. En 1960-1962, il n'y avait plus à nouveau que 14 000 votants, FO obtenant 57,2% des voix. Toutefois, les conducteurs et agents de travaux étaient mentionnés à part : sur 36 000 suffrages exprimés, la Cgt en recueillait 73%. Cependant, dans la présentation générale des résultats, on indiquait toujours Force Ouvrière en tête au Ministère de l'Equipement. Il en fut de même en 1963-1965. Pour compliquer les choses, on ne compte plus du tout les conducteurs et agents de travaux parce qu'ils n'avaient pas d'élections au plan national. »*

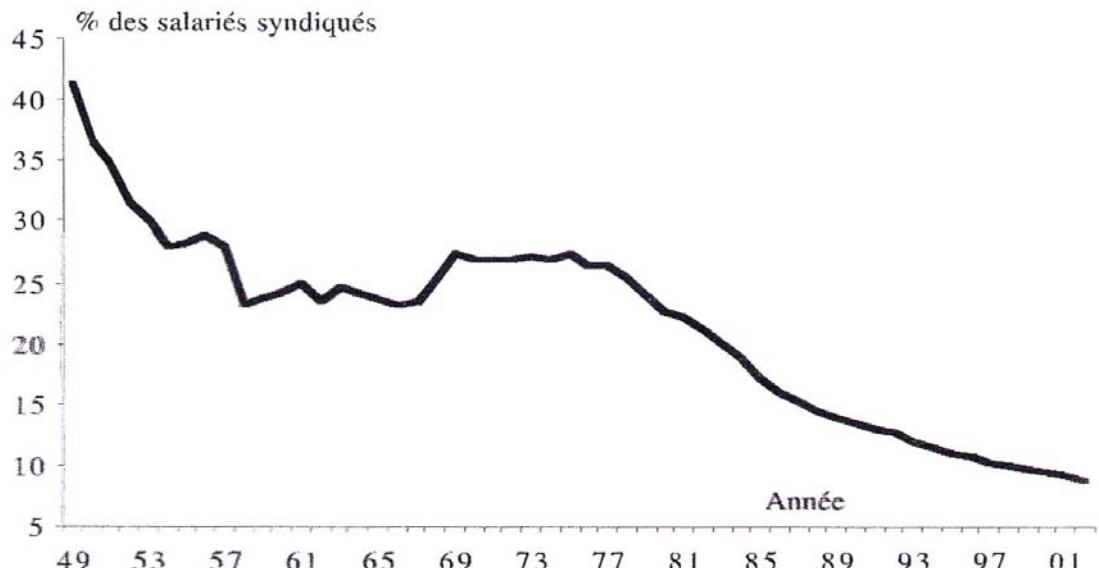
Ndlr : les caractères sont de la rédaction.

Source : Jeanne Siwek -Pouydesseau – Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948

**Commentaire** : Le degré de manipulation, pour présenter FO comme la première organisation se passe de commentaires. Nous ne savons d'ailleurs pas si les résultats répertoriés prenaient en compte toutes les catégories, par exemple les OPA et les multiples variétés de non-titulaires. Avec un tel degré de manipulation, **toutes les informations « officielles** de la Direction de la Fonction publique, concernant **tous les agents de toutes les administrations d'Etat** - sans parler des collectivités locales ou des secteurs hospitaliers - doivent être considérées, pour les périodes indiquées ci-dessus et notamment l'année 1968 comme **manipulées et, minorant systématiquement la CGT**.

**Le mouvement social de 1968 : une brève embellie pour les syndicats français**

Tableau 1. Evolution du taux de syndicalisation depuis la Libération



Source : Andolfo et Labbé par Internet

La courbe indique une première baisse du taux de syndicalisation jusqu'aux années '60, une stabilisation relative à partir des années '60 ; une progression notable est à noter entre la fin des années '60 jusqu'en 1977. Par la suite, le taux de syndicalisation ne cesse de diminuer jusqu'à un taux inférieur aujourd'hui à 10%.

***« Les syndicats vivent, au lendemain de mai 1968, des années d'euphorie en partie illusoires (...) »***

« A court et moyen terme, mai 1968 a constitué une victoire pour la puissance syndicale. Elle connaît, entre 1969 et 1973, à la fois son apogée en nombre d'adhérents, une période très propice pour la mobilisation des salariés et une conjoncture politique paradoxalement bonne, qui l'autorise à la fois à profiter de l'union croissante de la gauche et les efforts d'un pouvoir réformateur.

« A plus long terme, les évènements de mai 1968 paraissent porteurs d'orage. Le déroulement du conflit indique un début de crise de l'institution syndicale. (...) L'appel à la base sonne le glas de ce qui fondait jusque-là la pratique cégétiste du syndicalisme, le mécanisme de la représentation (...). D'autres signes attestent de cette crise : au plus fort du mouvement, la division règne dans certains syndicats, au point que les minoritaires de la Cgc tentent de s'emparer de leur centrale pour y imposer leurs perspectives et que des membres du SNI (Syndicat national des instituteurs) manifestent devant les fenêtres des locaux qui abritent leur bureau national (...). La crise de confiance se nourrit de l'institutionnalisation du syndicalisme et de la béance qui s'ouvre entre les militants les plus actifs et les syndiqués ou les sympathisants : le décalage entre les générations, déjà marqué dans la société environnante, se double, dans le cadre syndical, de cette distance croissante (...). ».

Source : leçons d'histoire sur le syndicalisme en France- Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert

**Annexe au point 1 L'éénigme de mai 1968** - Extraits d'un article de René Mouriaux :

« Le contexte soixante-huitard va tout amplifier, parce que '68 c'est un ébranlement généralisé de la notion d'autorité. Dans le même temps, tout ne sera pas balayé, parce que le travail sur la chaîne est un travail sous contrôle. (...) Après '68, et encore après, la contestation s'amplifie, mais le thème de l'autogestion et l'exigence d'une certaine liberté d'expression individuelle et collective dans le travail ne sont pas encore au cœur des protestations ouvrières. Il s'agit d'un thème présent, mais seulement en voie de structuration. (...) »

« La mensualisation. Ce fut la grande avancée sociale de Pompidou. On sort du système horaire, donc d'une certaine pression. On va donner davantage de souplesse concernant l'âge de la retraite. On va passer de 65 ans à 60 ans. Et sur les congés payés, on passe de deux semaines à trois, puis à quatre. (...) Le processus aux 40 heures se fera lentement. L'extension à la cinquième semaine de congés se fera avec Pompidou. Mais ce qu'on oublie complètement, c'est la mensualisation. (...) »

« Grenelle, c'est la production de l'accord Cgt-Cfdt du 10 janvier 1966, qui a été actualisé en mai 68. Mais sans thèmes nouveaux. L'autogestion n'a pas été mise en avant, sauf si on y inclut la création de la section d'entreprise. Mais il s'agit là d'une revendication antérieure qui faisait partie du corpus de la Cfdt et de la Cgt, et qui avait été traitée au Conseil économique et social. C'est par la suite, au moment des grèves des O.S. qu'est créée l'Anact. Mai '68 a contribué à ce mouvement, mais indirectement. »

« Il ne faut pas oublier qu'en mai 68, il y a une révolte contre le chômage. Jacques Chirac est le premier secrétaire d'Etat à l'emploi depuis 1945. On était un pays d'immigration, et on commence à être atteint par le chômage. C'est 250 000 chômeurs, mais c'est vécu comme une tragédie, une menace. Et, dans '68, est présente une réponse : nous ne voulons pas de ce chômage ! Ce n'est pas vécu en tant que tel. (...) Il y a du chômage, et le travail n'est pas plaisant. D'où une prise de distance, mais qu'il ne faut pas exagérer (...) »

« L'opposition quantitatif/qualitatif est abstraite. Quand en '68, on obtient 33% d'augmentation du SMIG, cela met les gens la tête au-dessus de l'eau, c'est qualitatif. La création de la section d'entreprise a un coût, en locaux, en temps, c'est aussi quantitatif. Y compris avec l'efficacité économique qui est celle d'un salarié plus libre. Cette opposition m'a toujours déplu, mais elle fait partie de l'idéologie de '68 » (...) »

« L'enjeu c'est que la Cgt apporte le sens de l'histoire, l'enracinement revendicatif, et de l'autre côté, que la Cfdt ouvre à la perception des jeunes et du renouvellement. Seconde remarque, sur la compréhension syndicale. La Cfdt a été de plain-pied avec le mouvement, mais avec des réserves. (...) Le fondateur du SGEN, Paul Vignaux était atterré par le soutien au gauchisme (...). Et, de l'autre côté, ce qui a compliqué la démarche de la Cgt, c'est le PC. La Cgt a approuvé le mouvement de grève, le blocage venait du côté du PC. (...) »

« Mai 68 est l'enfant de l'accord du 10 janvier 1966. L'accord de 1966, c'est une rupture. Avant, la Cgt faisait de FO l'interlocuteur. A présent, la Cfdt apparaissait comme capable de drainer des forces nouvelles et d'apporter quelque chose, on se tourne vers elle. Il s'agit d'un changement culturel et stratégique tout à fait important « (...) »

« Ce mouvement ouvrier, structuré, mais également ankylosé par la division, va devoir être bousculé par la réalité. Séguin, à sa manière, pense qu'on ne peut continuer ainsi. La Cgt a été soumise à une répression d'Etat d'une violence rare. Ses dirigeants ont été arrêtés en 1953, des accords séparés sont signés. Tout un climat d'hostilité qui développe une mentalité de forteresse assiégée. Mais le monde change. Staline est mort. Séguin voulait le changement, mais il n'a pu le conduire jusqu'au bout. Dès 1971, il a voulu organiser un CCN spécial à l'Ile de Ré (...). Son objectif était de cesser de donner aux militants du Parti communiste le monopole de la direction. Il s'est fait battre et il se fera battre à nouveau au Congrès de Grenoble de 1978. Même si officiellement, la Cgt n'a pas été stalinienne, puisque comme syndicat elle n'avait pas spécialement à s'y référer, elle était prise dans la phase stalinienne du PCF. La distanciation commence à jouer à partir de 1966, lorsque la Cgt accepte tout de suite le rapprochement avec la Cfdt. »

Source : Critique communiste – mars 2008

**NOTES sur le Point 1**

**(1) Groupes pro-chinois**

« Les maos, repérables à leur drapeau rouge étoilé sont nés de la rupture entre les partis soviétiques et chinois en 1963. Ces communistes, favorables à la politique de Mao contre celle de Krouchtchev, se retrouvent pour une part d'abord au sein de la Fédération des cercles marxistes-léninistes (1965) avec Jacques Jurquet, puis à partir de fin 1967, dans le Parti communiste de France (PCMLF), dont l'organe est l'*Humanité Rouge*. Ces maos français critiquent la politique 'réformiste' de l'URSS et sont favorables à l'affrontement avec les pays capitalistes. Présents dans le monde des étudiants et lycéens, et enrôlant quelques ouvriers et paysans, ils ont fait du *Petit Livre Rouge* leur manuel. Suivant les préceptes de Mao, ils mettent l'accent sur la dimension culturelle (...).

« Une petite fraction des maoïstes français refuse cependant le principe de la "révolution culturelle" : ils sont partisans de Liu-Shao-Chi, autour de Claude Beaulieu et du Centre marxiste-léniniste (CMLF), avec son journal *Tribune Rouge*. Ils ne seront pas dissous en juin 1968 ; car en 1965, ils avaient appelé à voter .... De Gaulle.

« Dans cette mouvance, un autre groupe fait grand bruit : l'*Union des Jeunesses marxistes-léninistes* (UJCL). Il est initialement composé de jeunes gens de l'*Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm*. Autour du philosophe Louis Althusser, avant de rompre avec lui, ce courant maoïste privilégie alors les luttes au sein des usines. Au lendemain de Mai (1968 ndlr) une scission s'opère en son sein entre, d'un côté, ceux de *Vive le communisme !* qui deviendra *Vive la Révolution !* et, de l'autre côté ceux de la Gauche prolétarienne (dite GP) dont l'organe hebdomadaire est *la Cause du peuple*.

« Les premiers, du Front uni, très structurés, proches du Parti communiste albanais, seul parti prochinois en Europe, refusent la déstalinisation en cours en URSS et considèrent le gouvernement français comme un régime fasciste qu'il convient de combattre par tous les moyens, avec le soutien du régime chinois qui les reconnaît comme ses seuls alliés.

« Les seconds, au sein de la Gauche prolétarienne (GP) prennent progressivement leurs distances avec la Chine ; ils sont très présents dans les usines où travaillent des militants "établis", mais aussi en constituant des comités 'de lutte' d'ouvriers qui affrontent aussi bien le pouvoir des patrons que celui des syndicats. Après sa dissolution par le gouvernement en juin 1970, la GP donne naissance, pour une part, à une organisation clandestine du nom de Nouvelle Résistance populaire (NRP) qui revendique plusieurs actions violentes (...).

« Si certaines organisations perdurent, le gauchisme radical de ces organisations décline rapidement à partir de la mort de Pierre Overney en février 1972, la marche accompagnant son cercueil constituant pour certains sa dernière grande mobilisation (...).

Source : '68 une histoire collective - Sous la direction de Philippe Astières et Michelle Zancarini-Fournel

**(2) Black Panther Party**

Le Black Panther Party était un mouvement radical afro-américain fondé en 1966 qui, par suite de la répression et de conflits internes provoqués en grande partie par des agents du FBI infiltrés dans l'organisation développa des conflits internes et se désagrégera.

Le programme en dix points du Black Panther Party

1. Nous voulons la liberté. Nous voulons le pouvoir de déterminer le destin de notre communauté noire.
2. Nous voulons le plein emploi pour notre peuple.
3. Nous voulons la fin du vol de notre Communauté par les capitalistes.
4. Nous voulons des habitations décentes, propres à l'hébergement des personnes.
5. Nous voulons une éducation pour notre peuple qui expose la véritable nature de cette société américaine décadente. Nous voulons une éducation qui nous enseigne notre véritable histoire et notre rôle dans la société d'aujourd'hui.
6. Nous voulons que tous les hommes noirs soient exemptés du service militaire.
7. Nous voulons la fin immédiate de la brutalité policière et du meurtre des personnes noires.
8. Nous voulons la liberté pour tous les hommes noirs détenus dans des prisons municipales, de comtés, d'Etat et fédérales.
9. Nous voulons que toutes les personnes noires amenées en cour soient jugées par leurs pairs ou par des personnes de leurs communautés noires tel que défini dans la Constitution des Etats-Unis.
10. Nous voulons des terres, du pain, des logements, de l'éducation, des vêtements, la justice et la paix.

**(3)I have a dream (Je fais un rêve)**

Le passage le plus connu est le suivant :

« Je vous le dis aujourd'hui, mes amis, bien que nous devions faire face aux difficultés d'aujourd'hui et de demain. **J'ai tout de même un rêve.** C'est un rêve profondément enraciné dans le rêve américain ».

« **Je fais le rêve** qu'un jour cette nation se lève et vive sous le véritable sens de son credo : nous considérons ces vérités comme évidentes, que tous les hommes ont été créés libres et égaux.

« **Je fais le rêve** qu'un jour, sur les collines rouges de la Géorgie, les fils d'esclaves et les fils de propriétaires d'esclaves puissent s'asseoir ensemble à la table de la fraternité.

« **Je fais le rêve** qu'un jour, même l'Etat du Mississippi, désert étouffant d'injustice et d'oppression, soit transformé en une oasis de liberté et de justice.

« **Je fais le rêve** que mes quatre enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur le contenu de leur personne. **Je fais ce rêve aujourd'hui.**

« **Je fais le rêve** qu'un jour même dans l'Etat de l'Alabama, avec ses racistes vicieux, avec son gouverneur qui a les lèvres dégoulinantes des mots interposition et annulation, qu'un jour là-bas en Alabama les petits garçons noirs et les petites filles noires puissent joindre leurs mains avec les petits garçons blancs et les petites filles blanches, comme frères et soeurs.

« **Je fais ce rêve aujourd'hui.**

« **Je fais le rêve** qu'un jour chaque vallée soit glorifiée, que chaque colline et chaque montagne soit aplatie, que les endroits rudes soient transformés en plaines, que les endroits tortueux soient redressés, que la gloire du Seigneur soit révélée et que tous les vivants la voient ensemble ».

**Commentaire** Ce discours, d'une puissante capacité émotionnelle a été construit en introduisant des citations

- d'Abraham Lincoln,
- de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis
- de la Chanson, My Country, 'Tis of thee
- des prophètes Isaïe et Amos
- et aussi du Negro spiritual « Free at last » (Libres enfin)

A partir de cette manifestation « We shall overcome » (Nous vaincrons), constituée à partir d'un gospel très populaire, chantée notamment par Harry Belafonte et Joan Baez - et reprise par la foule - devint l'hymne de toutes les manifestations pour les droits civiques.

## **Point N°2**

### **Le mouvement social de 1968 dans la Fonction publique et au Ministère de l'Equipement**

*Avant d'examiner ce qui s'est passé dans les administrations d'Etat et, notamment à l'Equipement, il est nécessaire de présenter quelques données sur le mouvement social de 1968 dans les administrations de l'Etat.*

#### **1- Le mouvement social de 1968 dans la Fonction publique**

*« La grève générale du 13 mai fut accompagnée de mouvements divers dans les administrations dont il n'est pas possible de faire le détail entre les absences dues aux manques de transports et les absences pour fait de grève caractérisée. Des Assemblées générales de personnel se tinrent régulièrement dans certains services ou ministères. Au Ministère des Finances, le 20 mai, les organisations syndicales de l'administration centrale (CGT, FO et CFDT) appelèrent à se prononcer sur le mot d'ordre de grève, qui fut voté à l'unanimité et pour une durée illimitée. Un comité de grève fut constitué entre les syndicats et les représentants des inorganisés. Des assemblées générales se tinrent pendant les quinze jours que dura la grève ; des commissions de travail se réunirent y compris les week-ends et les jours de fête. Le 25 mai fut approuvée une charte revendicative des personnels de l'administration centrale ».*

Source : Jeanne Siwek Pouydesseau Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948

*« Les fonctionnaires ne restent pas à l'écart. Ils participent massivement à la grève. Comme pour les salariés du privé, la grève s'étend en fonction des décisions adoptées à la base. Dès le début, il est bien précisé, en effet, que l'orientation donnée, c'est la décision sur les lieux de travail. L'UGFF ne lancera pas de mot d'ordre général. Il y aura pourtant des sollicitations de militants pour agir autrement. La question se pose : les fonctionnaires, organisés en syndicats nationaux, accoutumés aux mots d'ordre venus du sommet, vont-ils rompre avec leurs habitudes ? »*

Source : René Bidouze Les fonctionnaires, sujets ou citoyens ?

## **2-Le mouvement social de 1968 à l'Equipement**

### **➤La grève dans l'administration centrale du Ministère de l'Equipement (implantation du Quai de Passy)**

Le document que vous trouverez ci-après a été rédigé à partir d'une contribution - anonyme - d'un militant travaillant à l'époque à la centrale dite de « Passy » du Ministère de l'Equipement. Ce document comporte diverses appréciations et opinions qui sont le fait de l'auteur, qui sont données à titre d'information et qui n'engagent pas la rédaction. Comme nous l'avons indiqué dans le Gaspe N°40, le Ministère de l'Equipement a été créé par le décret du 8 janvier 1966, précisé par l'arrêté du 20 janvier 1966 pour les attributions du Ministère et par le décret du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux : d'autres textes préciseront cette organisation administrative.

Le Ministère de l'Equipement, qui résultait de la fusion, rappelons-le du Ministère de la Construction avec celui des Travaux publics et des Transports était donc, quand se développa le mouvement social de 1968 une création très récente et la fusion des administrations antérieures était à peine amorcée ; comme on le sait, ce fut un processus long et complexe.

En ce qui concerne l'administration centrale, il existe deux ensembles :

- l'un, Quai de Passy à Paris, dans des locaux « provisoires » depuis la Libération et rassemblant les ex-directions centrales de l'ex-Ministère de la Construction,
- l'autre Boulevard Saint Germain à Paris, dans des locaux occupés depuis très longtemps par l'ex-Ministère des Travaux publics et des transports et composé essentiellement des directions de cet ex-ministère ; toutefois la Direction du Personnel, considérablement étoffée, progressivement sera installée Boulevard Saint Germain et aura autorité sur l'ensemble des personnels du nouveau ministère; cette situation perdurera au-delà des modifications de l'affectation des Directions d'administrations centrales à un ou plusieurs ministères, et cela jusqu'à la création du MEEDAD qui représente une rupture radicale par rapport à cette organisation.

### **➤Grève sur place au Ministère de l'Equipement (20 mai-8 juin 1968)**

*« La grève active sur place et non limitée qui s'est déroulée du 20 mai au 8 juin témoigne de l'ampleur du phénomène d'effervescence révolutionnaire qui est apparu dans la société française. (...)*

*« L'intersyndicale, c'est à dire la réunion tacite des quatre syndicats : FO, CGT, CFTC et CGC s'était mise d'accord pour convoquer à 13 h 30 une A.G de personnel. Cette A.G. décidait aussitôt, dans un grand enthousiasme :*

1. *le déclenchement d'une grève « sur place et non limitée »*
2. *la convocation tous les matins de l'A.G. du personnel, qui devient l'organe dirigeant de la grève et qui élit chaque jour un nouveau président (...). 18 présidents se succéderont jusqu'au 8 juin.*
3. *la création de 5 commissions qui n'ont pas pouvoir de décision mais soumettent leurs propositions à l'A.G. :*
  - réforme de l'administration
  - réforme des structures du Ministère de l'Equipement et du Logement
  - comité de liaison et d'information
  - comité permanent d'action et Tribune Libre

*« L'assemblée générale se met aussitôt en rapport avec le personnel du Ministère travaillant dans un autre immeuble Boulevard St Germain. Le soir même, la grève est effective à la suite d'une décision prise par une A.G. semblable à la nôtre. Le même jour, elle gagne aussi trois annexes du Ministère qui abritent des bureaux d'étude (...)*

➤ ***La grève dans l'administration centrale (Quai de Passy) (Suite)***

« L'Assemblée générale réunissait 100 à 150 agents. Ndrl : le correspondant des Cahiers de mai indique qu'un certain nombre d'agents continuaient de travailler. Il n'indique toutefois pas le pourcentage de grévistes. L'administration ne parvenait d'ailleurs pas à le faire.

« Les plus grandes difficultés vinrent des représentants de FO (...). Nous eûmes droit à la visite de dirigeants fédéraux de FO qui cherchèrent à faire pression, en déclarant notamment votre grève est illégale ».

« Le syndicat Cgt participa aux AG, mais pendant 18 jours, aucun responsable de l'Union Locale, aucun responsable de la Fédération ne montra le bout de son nez (...). On peut constater aussi que la cellule du Parti Communiste ne se réunit pas une seule fois durant ces 18 jours et que seulement quatre de ses membres sur une trentaine participèrent au mouvement.

« La dernière réunion de l'AG groupa environ 700 personnes. Les syndicats et l'administration refusèrent que des délégués de l'AG participent aux négociations avec l'administration.

« La commission la plus active fut sans contexte celle consacrée à la réforme de l'administration. Voici le préambule de la motion adoptée par l'A.G. du 24 mai :

*"Le personnel du Ministère de l'Equipement et du Logement a cessé le travail pour affirmer sa volonté de participer au mouvement de revendication et de transformation de la société dans le domaine qui est le sien : l'administration.*

*Depuis des mois pour certains, des années pour les autres, nous avons vécu la décadence d'un système administratif impuissant à régler les problèmes de l'Urbanisme de l'Equipement et du Logement alors que nous connaissons de mieux en mieux les besoins toujours plus vastes.*

*Nous avons souffert des conditions de travail très difficiles, humiliantes même pour certains, ainsi que de disparités de rémunérations qui nous ont été imposées.*

*Nous avons subi des décisions auxquelles nous n'avons jamais été associés que par des commissions ou comités paritaires sans pouvoir.*

*Nous avons travaillé dans des conditions d'irresponsabilités étonnantes écrasées par un système bureaucratique à la fois impuissant et absurde.*

*Fonctionnaires au service de la collectivité, nous sommes devenus paradoxalement et pour beaucoup à notre corps défendant le symbole de la paperasserie. Une conception erronée du rôle de l'Administration jointe à l'absence de concertation dans l'élaboration de décisions et dans leur mise en oeuvre font qu'au lieu d'être l'élément moteur de l'Urbanisme, de l'Equipement et du Logement nous en sommes les freins que tous les usagers voudraient voir sauter.*

*Situation matérielle très difficile, irresponsabilité, impuissance, c'est pour remédier à cela que depuis le lundi 20 mai nous travaillons à dresser l'inventaire des problèmes et à définir les objectifs et les moyens d'une administration rénovée."*

Source : Cahiers de mai N° 1- 15 juin 1968 -Dépôt légal BNF

Que sont les Cahiers de mai ?

« Pour la première fois, nous savons aujourd'hui qu'une Révolution socialiste dans un pays à un haut niveau industriel, c'est à dire dans les conditions mêmes espérées par Marx, se prépare enfin. Une révolution qui transformera le visage du socialisme dans le monde.

Notre ambition, en publiant ces cahiers, est de comprendre comment toutes les idées neuves, toutes les expériences révolutionnaires concrètes qui ont été vécues et aussi tout ce qui a été conquis, au mois de mai, d'un bout à l'autre du pays, dans les usines, les facultés, les lycées, les bureaux et les gares occupées préfigurent l'avenir et indiquent des voies nouvelles ».

Source : Editorial du N° 1 des Cahiers de mai Dépôt légal BNF

Ndrl : La publication des Cahiers de mai qui avait débuté en mai 1968 cessa tout à fait en 1974. Cette publication se voulait une tribune des luttes ; l'intersyndicale CGT-CFDT de Lip demanda aux Cahiers de Mai de populariser la lutte : ce fut Lip-Unité (1973). Les Cahiers de Mai sont disponibles à la BNF (dépôt légal).

**➤La grève dans l'administration centrale du ministère de l'Equipement - (implantation du Bd St Germain)**

« Décidée au cours d'une réunion du personnel présent au Ministère le mardi 21 mai 1968, réunion convoquée à l'initiative des trois syndicats FO, CGT & CFDT, la grève y a revêtu une ampleur inhabituelle et un style assez particulier. Ayant obtenu du directeur du personnel l'usage d'une salle de conférences, le Comité de grève où non syndiqués côtoyaient les représentants des 3 syndicats convoquait chaque jour 1 ou 2 réunions générales du personnel présent au Ministère. Plusieurs groupes de travail avaient été mis en place :

- 1- revendications générales des agents de l'Etat
- 2- action sociale, culturelle et sportive
- 3- formation et promotion
- 4- participation et critiques des structures du Ministère

Leurs conclusions soumises aux assemblées générales du personnel en grève ont ensuite été transmises aux organisations syndicales pour être versées au dossier des groupes de travail siégeant au plan national.

A noter la participation des cadres au comité de grève : un Ingénieur des Ponts et Chaussées et un administrateur civil et la liaison difficile, mais constante avec nos camarades du Logement (Quai de Passy) et les comités de grève des trois services centraux : SREI-SCTCAU-SETRA.

La reprise n'a été décidée que le Vendredi 7 juin après une assemblée générale du personnel tenue à la cantine et où fut faite le compte-rendu des négociations tant au niveau de la Fonction publique que du ministère de l'Equipement.

La section CFDT a été présente dans tous ces évènements. Cela a été pour nous l'occasion de nous faire connaître et de recueillir pas mal d'adhésions nouvelles d'agents qui ont apprécié les positions de notre organisation, notamment un certain nombre de camarades qui avaient suivi les scissionnistes en 1964 et qui à cette occasion n'ont pu accepter l'attitude équivoque la CFTC maintenue. »

Source : Jalons -Journal de la CFDT Equipement Juillet 1968

**➤La grève dans les services du Secrétariat à l'Aviation civile (Extraits)**

« C'est le 20 mai, à 15 heures que les personnels en fonction à la Convention, auxquels s'étaient joints de nombreux agents du Boulevard Montparnasse, décidèrent, par un vote à bulletins secrets, de se mettre en grève. Aussitôt un comité de grève fut constitué, réunissant les personnels de la Convention et de Montparnasse et représentant les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CGC et Autonomes. Ce n'est que le 4 juin que la CFTC maintenue venait rejoindre le mouvement après s'y être opposée jusque-là.

Le lendemain, 21 mai, une Assemblée générale des personnels en fonction à Montparnasse confirmait ce résultat.

Désormais, le Comité de grève siégeait quasiment en permanence et publiait un communiqué quotidien ; plusieurs réunions de personnel furent également tenues.

Dans le même temps, la grève s'organisait également, réunissant personnels administratifs et techniques, dans les différents services de la Météorologie, à la Région aéronautique nord, à Orly, et sur de nombreux aéroports, à la région ouest à Bordeaux, Sud Est à Aix en Provence.

Le 28 mai, avait lieu à Montparnasse, une réunion qui rassemblait de nombreux fonctionnaires du cadre A tant administratifs que techniciens : administrateurs civils, Ingénieurs de la navigation aérienne, ainsi que les représentants des organisations syndicales de l'aviation civile. Il s'agissait d'impulser, en liaison avec les actions en cours dans de nombreux ministères, un travail de rénovation de l'administration. La reprise a été décidée par l'assemblée du personnel pour le 6 juin. »

**➤Les négociations**

Une audience fut obtenue le 5 juin pour présenter les revendications particulières aux personnels administratifs - administration centrale et services extérieurs, avec comme organisations la CGT et la CFDT. Il faut regretter l'absence des syndicats FO de centrale et des services extérieurs ; la carence de ces deux syndicats durant toute la durée de la grève doit d'ailleurs être notée ; seuls nous accompagnaients deux représentants du syndicat FO des personnels contractuels. »

Source : Jalons -Journal de la CFDT - Equipement Juillet 1968

### **3-Le mouvement social de 1968 à l'Equipement : position du Sgptas-Cgt**

#### **Résolution adoptée par le Bureau national du Sgptas-Cgt**

##### **« Après la grève**

« Un Bureau national élargi s'est réuni les 20 & 21 juin 1968 pour faire le point de la situation et examiner les problèmes que posent la poursuite de la lutte.

Le Bureau national approuve l'attitude de la Confédération au cours du grand mouvement de lutte des semaines écoulées. Il souligne l'attitude responsable de la Cgt vis-à-vis du mouvement des travailleurs qui lui a permis de renforcer l'unité à la base et, par une juste appréciation du rapport des forces, de faire aboutir positivement cette première phase de la lutte, malgré les surenchères et les provocations.

Le Bureau national approuve également l'action de solidarité avec le mouvement étudiant et souhaite que tout soit fait pour renforcer cette solidarité.

Au Ministère de l'Equipement, tant à Paris que dans la plupart des services départementaux, le mouvement de grève a été d'une ampleur exceptionnelle.

On peut souligner :

- la participation très large des jeunes, ainsi que celle des cadres qui est un élément nouveau et très important.
- la longueur exceptionnelle de la grève et sa dureté. La grève a été particulièrement active, avec occupation des locaux ou réunions sur les lieux de travail et a revêtu des formes originales de lutte : de nombreuses assemblées générales du personnel ont eu lieu, avec vote de motions, travail en commission, permettant une mobilisation exceptionnelle et la participation exceptionnelle de tous à la lutte.

« Le Bureau recommande » à toutes les sections de prendre l'initiative de réunir de telles assemblées générales, si possible avec l'accord des autres organisations syndicales, pour développer une participation active de tous à la défense de leurs intérêts et l'unité de tout le personnel, favorisant ainsi la réalisation de l'unité syndicale.

Le renforcement des sections syndicales par des initiatives dynamiques est indispensable. Car la grève qui se termine est une étape importante qui a permis une prise de conscience irréversible de tous les travailleurs et la lutte continue :

- pour préserver et consolider les importants avantages acquis ;
- pour aboutir à la conclusion rapide des négociations en cours ;
- pour imposer par la suite de la lutte, une solution aux problèmes essentiels qui n'ont pas été réglés.

« Pour cela, le renforcement du syndicat est un élément déterminant. Dès maintenant, plus de 500 adhésions ont été enregistrées. Ce mouvement doit s'amplifier. Pour contribuer plus largement à la réflexion sur les problèmes du Ministère et à la mise au point des revendications fondamentales touchant aux structures et à l'évolution de notre administration, aux statuts du personnel, il faut renforcer, tant par le nombre que par le dynamisme et l'initiative, l'organisation syndicale. »

Source : Cgt Equipement -Information N° 3 – Juillet 1968 -BNF dépôt légal

## **Point N°3**

### **Les cadres de l'Equipement et le mouvement social de 1968**

#### **La contestation dans les services de l'Equipement**

« En ce qui concerne les services à l'activité desquels participent les Ingénieurs des Ponts & Chaussées, on peut noter une différence sensible entre les services chargés d'attributions concrètes, tels que les Directions départementales de l'Equipement et les services ayant essentiellement une activité de recherche et d'études. Dans ces derniers, les idées ont foisonné (...). Des Ingénieurs ont participé aux nombreux colloques, groupes de réflexion, comités de liaison et autres réunions (...) A cette occasion ont été reprises et amplifiées, sous une forme souvent exacerbée, de nombreuses aspirations sur lesquelles le PCM avait mis l'accent depuis plusieurs années, notamment celles qui tendent à une meilleure adaptation de la fonction publique au monde moderne : décentralisation des décisions, redéfinition des responsabilités, application des méthodes rationnelles de gestion (...).

Source : AIPC Rapport Moral exercice 1968-CDU

#### **La contestation dans le corps des Ingénieurs des Ponts & Chaussées**

« Le P.C.M., comme la plupart des organisations professionnelles, a été contesté en mai et juin à la fois sur son rôle, sur ses positions et sur sa structure (...) Le PCM ne pouvait que se proposer, dans sa tradition de liberté, comme cadre d'accueil à ceux qui désiraient débattre, objectivement et à l'écart de toute passion, de ces problèmes. Les locaux de l'Association ont donc été ouverts à tous, les prises de position passées mises sur la table au propre et au figuré, et plusieurs réunions organisées à Paris, dont une ou deux à chaud. Le Secrétariat s'est efforcé de garder les contacts et de diffuser les informations (...) et de maintenir la cohésion, notamment entre jeunes et anciens ».

Source : AIPC Rapport Moral exercice 1968-CDU

#### **Après la grève, que faire ?**

Le bulletin du PCM de juillet 1968 s'intitule « Réflexions ». Nous publions des extraits d'un article paru dans ce numéro.  
L'administration française : féodalité ou démocratie  
René Mayer - Ingénieur en Chef des P& C.

« Lors d'un colloque récent, les anciens élèves de l'ENA ont pris certaines positions généralement timides, parfois même rétrogrades. Les hauts fonctionnaires de formation scientifique, que l'évolution des méthodes modernes de gestion n'a pas lieu d'inquiéter, et qui sont assez convenablement répartis dans le corps social, se doivent d'apporter le concours de leurs réflexions à cet effort commun de mise en question.

#### **« I- Des structures anachroniques inadaptées au dialogue comme à la décision**

##### **« 1- Conflits hiérarchiques et conflits sectoriels**

Le conflit hiérarchique actuellement le plus sensible est celui où s'affrontent les hobereaux de province (préfets et directeurs départementaux) et les barons parisiens, directeurs des administrations centrales. Mais il en existe une multitude d'autres qui opposent les ingénieurs techniques aux directeurs adjoints, les TPE aux Ingénieurs des ponts, les sous directeurs d'administration centrale aux chefs de service et directeurs, les chefs de bureau aux sous-directeurs.

Les conflits sectoriels quant à eux font se dresser l'Agriculture contre l'Equipement, la DAFU contre la DATAR, les Finances contre les dépensiers.

##### **« 2- L'information retenue, la décision partagée.**

« A -L'information retenue

L'information ne circule ni dans le sens descendant, ni dans le sens descendant. Elle ne circule pas mieux par dessus les murailles des fiefs. Un double cloisonnement horizontal et vertical s'oppose efficacement aux échanges d'information et interdit les synthèses.

*Après la grève, que faire ? (Suite)*

« B- la décision partagée

*Jusqu'à une période encore récente, une organisation pyramidale, autoritaire et sectorialisée a eu pour incontestable mérite d'assurer une pérennité de l'action administrative qui contrastait avec l'instabilité du pouvoir politique.*

« (Aujourd'hui), dans la pratique, le profane reste confondu par la difficulté qu'il y a, dans certains cas, à savoir qui a pris la décision et même si une décision a été prise. Ainsi passe-t-on d'un système autoritaire et féodal à un autre système non moins autoritaire, mais dont la direction collégiale et anonyme est assurée par la grise multitude des chefs de bureaux.

*La décision est partagée, mais l'information retenue. C'est très précisément l'inverse qui serait conforme aux principes modernes d'organisation*

« 3- *L'inaptitude au dialogue*

*Du principe d'autorité naît la technocratie secrète. Technocratie et démagogie se stigmatisent réciproquement, mais en vérité elles se complètent et s'étayent solidement l'une l'autre.*

« 4-*Une société hors du temps*

*C'est peu dire que l'administration n'a cure des délais. En vérité, elle ignore le temps et son prix. L'Administration est la première firme française. Par la nature de ses pouvoirs et par son nombre d'emplois ou par son chiffre d'affaires, elle est la plus importante de ces économies dominantes décrites par François Perroux, qui impose aux économies dominées leur loi, leur rythme et leur style. C'est donc la plus large part de notre économie, celle qui dépend de l'administration, qui est contrainte de se conformer à sa mortelle lenteur.*

« 5- *Le gaspillage des ressources humaines*

*L'administration ne mobilise qu'une très faible part des ressources humaines qui sont à sa disposition. Rarement promotion sera basée sur les résultats obtenus. Rarement une participation consciente à l'effort commun sera sollicitée. Qui osera mesurer la productivité d'un tel système ?*

« 6- *Des schémas d'organisation anachronique*

*Ce système fut efficace. Comme la bureaucratie russe plonge ses racines non point tant dans les principes communistes que dans les traditions de l'administration tsariste, elle-même copiée des Prussiens, l'administration française répond non pas aux principes de la démocratie libérale, mais aux schémas d'organisation militaire conçus par le Général Bonaparte.*

**II- Les principes d'un redressement**

*L'échec de récentes tentatives de réformes démontre la résistance du système au changement et son aptitude à digérer toute mesure partielle sans modifier sensiblement son comportement général.*

« 1-Les réformes ne sont pas une panacée.

*Dans le climat de crise de confiance que traverse l'administration française, les propositions de réformes foisonnent et risquent d'être adoptées sans discernement.*

« a- Les réformes défensives

*La première catégorie de réformes est constituée de réflexes de défense véritables anti-corps qui ont pour but de dissoudre ou d'enkyster les germes de l'évolution. Ces réformes alourdisseント le sommet de l'appareil administratif. Mais ce qui est plus grave, elles retardent la création d'autres niveaux de décision, plus proches de l'action, où la cohérence serait assurée à moindre prix, plus rapidement et avec une meilleure participation des principaux intéressés.*

b-les réformes juridiques et définitives

« Ces réformes sont une autre forme de diversion. Elles prétendent tout régler dans les moindres détails et une fois pour toutes à coup de décrets et de règlements

C- La réforme de 1964

« Des textes réellement novateurs ont été promulgués. Mais ils doivent être jugés à leurs résultats. Les deux objectifs de la réforme de 1964 : déconcentrer les pouvoirs au sein de l'appareil administratif et briser les cloisonnements verticaux n'ont pas été atteints.

*Après la grève, que faire ? (Suite)*

*« 2-Libérer l'initiative*

- *décentraliser la décision*
- *redistribuer les pouvoirs*
- *restaurer la responsabilité individuelle*
- *reconvertir les administrations centrales, centrées sur leurs missions essentielles*
- *supprimer les contrôles a priori*
- *alléger et dynamiser les autres contrôles*
- *supprimer les tutelles*

*« 3- Décloisonner*

*« 4- Assurer une formation permanente*

*« 5- Organiser de nouveaux espaces de dialogue*

ndlr : R.Mayer pose la nécessité de la déconcentration et de la décentralisation.

**Commentaires**

Ces propositions recoupent en partie la mise en oeuvre de nouvelles formes de gestion administrative, qui seront développées au Ministère de l'Equipement, déclaré un des Ministères - pilotes, et, plus particulièrement la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB). On trouvera une critique de la RCB et le constat de son échec dans l'Annexe ci-dessous page 30.

Sur d'autres points signalés dans le document de R. Mayer, peu de choses ont été réalisées. La décentralisation sera réalisée beaucoup plus tard par le gouvernement d'union de la gauche, mis en place en 1981, après notamment un projet de Giscard d'Estaing qui n'a jamais été mis en oeuvre. Par contre des mesures de déconcentration ont été prises.

## **ANNEXE**

### ***Les réformes technocratiques engagées en 1968 et leur échec***

#### ***3.1. L'expérience de la RCB a buté sur l'insuffisance du système d'information public***

Par un arrêté du 13 mai 1968 (JO du 15 mai) le Ministre de l'Economie et des Finances créait une équipe de travail (la «mission RCB») ayant pour objectif « d'expérimenter une méthode tendant à la rationalisation des choix budgétaires et au contrôle des résultats de l'action administrative par des études d'analyse de système et de coût-efficacité ». Dans l'exposé de sa mission, le responsable de cette équipe, M. Philippe Huet, estimait que « La RCB, - par un revirement complet des perspectives et des méthodes de l'action publique, par l'utilisation des techniques de calcul formelles et mécaniques offertes grâce au développement des ordinateurs, par la modification des mentalités et des relations administratives qu'elle implique, ouvre au Gouvernement qui la pratique et à l'Administration qui l'applique la perspective de résoudre efficacement à la fois ces problèmes d'économie, d'organisation et d'information ensemble posés. »

« L'essence de la méthode consiste et à définir des « objectifs » - aussi complètement et précisément que possible - et à comparer systématiquement tous les moyens utilisables pour les atteindre. Les avantages et les coûts de chaque action administrative font l'objet d'une évaluation - fondée, si besoin est, sur des estimations forfaitaires - afin de développer au maximum les possibilités de calcul. Non seulement les coûts et avantages directs sont pris en compte, mais tout ce qui constitue une charge ou un gain indirect pour la collectivité. »

D'emblée apparaissait (enjeu d'une information structurée sur les administrations publiques : « La construction de nomenclatures exhaustives, base du travail de regroupement des dépenses, permet de recenser et de reclasser l'ensemble des problèmes traités par le Ministère ou l'Unité administrative en cause. L'importance prioritaire de certains, parfois oubliée, peut apparaître alors. De même, la collecte systématique dans les nouveaux cadres descriptifs d'une information complète sur les coûts et les résultats des programmes existants; afin de permettre une étude économique des projets, décèle les inadaptations des données statistiques recueillies et les failles dans leur collecte. Enfin la réflexion sur les activités et les objectifs conduit à s'interroger sur l'adaptation à ses missions de l'organisation du Ministère en cause. »

La RCB a donné lieu à de nombreuses initiatives, y compris à l'établissement d'une nouvelle série de documents budgétaires (les «blancs» budgétaires) particulièrement intéressants de notre point de vue car ils tentaient de rapprocher les coûts des programmes d'action administrative et les objectifs chiffrés assignés à ces programmes. Pourtant, malgré le caractère légitime et cohérent de la démarche engagée, la tentative de rationalisation des choix budgétaires a été pratiquement abandonnée au début des années 80. Il convient de s'interroger sur les raisons de cet échec.

Après une dizaine d'années d'efforts méthodologiques et de procédures, les années quatre-vingt et la première partie des années quatre-vingt-dix marquent en fait une régression sur les deux plans de l'équilibre des comptes publics et de l'efficacité de l'action publique. L'objectif de crédibilité des finances publiques a été progressivement perdu de vue au point que tous les budgets de l'Etat ont été présentés et exécutés au cours de cette période avec un déficit, même dans les meilleures années de conjoncture économique comme 1989 et 1994, et que les comptes des administrations publiques ont été en 1993 parmi les plus mauvais de notre histoire économique. Il en est résulté au début des années quatre-vingt-dix une situation budgétaire insoutenable qui a imposé des mesures de rééquilibrage urgentes et de grande ampleur.

Pour ce qui concerne l'objectif d'amélioration des choix publics, les dispositifs de rationalisation du processus budgétaire mis en place dans les années soixante-dix s'est avéré plus lourd que prévu et il s'est heurté à l'insuffisance de l'information statistique, et économique nécessaire à l'éclairage des choix. A la fin des années soixante-dix une nouvelle étape méthodologique s'imposait. C'est en fait l'objectif lui-même qui a été abandonné au début des années quatre-vingt. Rationalisation des choix budgétaires, budgets de programmes et indicateurs de résultats ont été supprimés de notre pensée budgétaire. La nécessité d'une information détaillée sur les coûts et les performances publics structurées pour nourrir la procédure budgétaire ayant disparu, l'information budgétaire n'a plus enregistré aucun progrès et elle a même dans plus d'un cas régressé.

Source : Sénat - Par Internet

**Mémoire du syndicalisme - Le SGPTAS-CGT (\*) et le mouvement social de 1968**

(\*) aujourd'hui SNPTAS-CGT

## **Point N°4**

### **Le mouvement social de 1968 et ses conséquences pour les agents de l'Etat et notamment ceux de l'Equipement**

#### **Le « constat Oudinot »**

« Après la conférence tripartite (gouvernement, patronat, syndicats) qui aboutit au **constat de Grenelle**, se tiennent les 28 et 29 mai 1968, sous la présidence du Premier ministre Georges Pompidou, puis les 1<sup>er</sup> et 2 juin, sous la présidence de Robert Boulin, ministre de la Fonction publique, des réunions avec les Fédérations représentatives de fonctionnaires. Pour la Cgt, les personnels sont représentés par l'UGFF, la Fédération des PTT, et -fait notable qui se perpétuera dans les discussions futures- par la Fédération des services publics et de santé.

« Elles sont conclues par le constat Oudinot, du nom de la rue où siège le ministère de la Fonction publique, contenant des mesures immédiates ou échelonnées concernant les rémunérations, et une série d'engagements gouvernementaux sur les questions sociales, les droits syndicaux et les organismes paritaires, les carrières des catégories C&D et la situation des auxiliaires.

« La réalisation de ces engagements donne lieu au cours des années suivantes à des discussions parfois laborieuses, qui exigent des interventions du mouvement syndical dans lesquelles les organisations de la Cgt sont constamment à l'initiative, et donnent des résultats globalement appréciables.

« Ces négociations ouvertes dans la Fonction publique et le constat Oudinot ne sont pratiquement jamais mentionnés dans les analyses historiques de la période, qui semble ne pas en avoir véritablement saisi la portée. Il s'agit pourtant, pour la première fois dans l'histoire de la Fonction publique, de négociations engagées entre le gouvernement et les organisations représentatives des fonctionnaires de l'Etat, avec une participation tout aussi novatrice des organisations des collectivités locales, et non plus des rencontres informelles accompagnant des décisions unilatérales qui étaient pratique courante depuis des décennies ».

Source : Note sur la fonction publique -René Bidouze – Mars 2007- Par internet

## **L'augmentation des salaires des fonctionnaires**

### **Décret n° 68-566 du 21 Juin 1968 portant majoration des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat aux 1° juin et 1° octobre 1968 et incorporation partielle de l'indemnité de résidence au traitement soumis à retenue pour pension.**

<p>Le Président de la République,</p> <p>Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la fonction publique,</p> <p>Vu l'ordonnance n°45-1380du 23 juin 1945 portant réforme des régimes des soldes des militaires des armées de terre, de mer et de l'air;</p> <p>Vu l'ordonnance n°59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, notamment ses articles 22 et 56;</p> <p>Vu le décret n°48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites et les textes subséquents qui l'ont modifié;</p> <p>Vu le décret n° 62-1382 relatif à la mise en ordre des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat, modifié par le décret n°68-198 du 27 février 1968;</p> <p>Le Conseil d'Etat entendu,</p> <p style="text-align: center;">Décrète</p> <p>Art.1°- Les dispositions du présent décret sont applicables aux magistrats, fonctionnaires et agents civils de l'Etat, à l'exclusion du personnel rétribué sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie, ainsi qu'aux militaires à solde mensuelle en fonction sur le territoire européen de la France et dans les départements d'outre-mer.</p> <p>Art.2-Le traitement annuel défini à l'article 22 de l'ordonnance du 4 février 1959 susvisée, afférant à l'indice 100 et soumis aux retenues pour pension, est fixé:</p> <p style="margin-left: 40px;">A 5.151 F à compter du 1° juin 1968;</p> <p style="margin-left: 40px;">A 5.355 F à compter du 1° octobre 1968.</p> <p>Art.3-Pour le calcul des traitements des personnels civils et militaires régis par le présent décret, sur la base du traitement fixé à l'article précédent, les indices majorés figurant au barème de correspondance A ci-annexé sont substitués, à compter du 1° juin 1968, aux indices nouveaux résultant du barème A annexé au décret n°62-1382 du 24 novembre 1962.</p> <p>Les traitements soumis aux retenues pour pension des magistrats et fonctionnaires de l'Etat et les soldes des militaires à solde mensuelle visés à l'article 1°du présent décret sont calculées en multipliant le centième de traitement fixé à l'article à l'article 2 ci-dessus par l'indice majoré qui est affecté à leurs grades ou emploi et échelon. Ces traitements figurent aux barèmes B ci-annexés respectivement applicables à compter du 1° juin et du 1° octobre 1968.</p> <p>Pour l'application des dispositions législatives et réglementaires se référant au traitement de l'indice 100, le traitement à prendre en considération, à compter du 1°juin 1968, est celui afférant à l'indice 115.</p>	<p>Art.4-L'indemnité de résidence allouée aux personnels visés à l'article 1°est calculée sur le traitement soumis aux retenues pour pension.</p> <p>Aux taux de l'indemnité de résidence tels qu'ils étaient déterminés par l'article 4 du décret n°62-1382 du 24 novembre 1962 sont substitués à compter du 1°octobre 1968 les taux suivants :</p> <table border="1" data-bbox="952 628 1270 842"><thead><tr><th style="text-align: center;">Anciens taux</th><th style="text-align: center;">Nouveaux taux</th></tr><tr><th style="text-align: center;">%</th><th style="text-align: center;">%</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">20</td><td style="text-align: center;">18</td></tr><tr><td style="text-align: center;">18</td><td style="text-align: center;">16</td></tr><tr><td style="text-align: center;">16,50</td><td style="text-align: center;">14,50</td></tr><tr><td style="text-align: center;">15,25</td><td style="text-align: center;">13,25</td></tr><tr><td style="text-align: center;">14</td><td style="text-align: center;">12</td></tr><tr><td style="text-align: center;">12,75</td><td style="text-align: center;">10,75</td></tr></tbody></table> <p>L'indemnité de résidence suit le sort du traitement ; son montant est réduit dans la proportion où ce traitement se trouve réduit pour quelque cause que ce soit.</p> <p>Art.5-Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, et notamment le décret n°62-1382 du 24 novembre 1962, à compter du 1°juin 1968 en ce qui concerne les dispositions du présent décret prenant effet à cette date et à compter du 1° octobre 1968 en ce qui concerne celles prenant effet à cette seconde date.</p> <p>Art.6-Le Premier ministre, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française.</p> <p style="text-align: right;">Fait à Paris, le 21 juin 1968</p> <p style="text-align: right;">C.DE GAULLE</p> <p style="text-align: right;">Par le Président de la République:</p> <p><i>Le Premier ministre, GEORGES POMPIDOU.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le ministre de la Fonction publique, ROBERT BOULIN.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le ministre de l'économie et des finances, MAURICE COUVE DE MURVILLE.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, JACQUES CHIRAC.</i></p>	Anciens taux	Nouveaux taux	%	%	20	18	18	16	16,50	14,50	15,25	13,25	14	12	12,75	10,75
Anciens taux	Nouveaux taux																
%	%																
20	18																
18	16																
16,50	14,50																
15,25	13,25																
14	12																
12,75	10,75																

**La reconnaissance de la section syndicale par la Loi en 1968  
Dans les entreprises ...**

Loi N° 68-1179 du 27 décembre 1968  
relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit  
(...)

Titre I<sup>o</sup>

Des sections syndicales

**Art 3.-** Chaque syndicat représentatif peut constituer, au sein de l'entreprise, une **section syndicale** qui assure la représentation des intérêts professionnels de ses membres conformément aux dispositions de l'article 1<sup>o</sup> du code du travail.

**Art 4.-** La collecte des cotisations syndicales peut être effectuée à l'intérieur de l'entreprise, en dehors des temps et des locaux de travail.

Art 5.- L'affichage des communications syndicales s'effectue librement sur des panneaux réservés à cet usage et distincts de ceux qui sont affectés aux communications des délégués du personnel et du comité d'entreprise. Un exemplaire de ces communications est transmis au chef d'entreprise, simultanément à l'affichage.

Les panneaux sont mis à la disposition de chaque **section syndicale** suivant des modalités fixées en accord avec le chef d'entreprise.

Les publications et tracts de nature syndicale peuvent être librement diffusés aux travailleurs de l'entreprise, dans l'enceinte de celle-ci, aux heures d'entrée et de sortie du travail.

Ces communications, publications et tracts doivent correspondre aux objectifs des organisations professionnelles tels qu'ils sont définis à l'article 1<sup>o</sup> du livre III du code du travail.

Art 6.- Dans les entreprises ou les établissements où sont occupés plus de 200 salariés, le chef d'entreprise met à la disposition des **sections syndicales** un local commun, convenant à l'exercice de la mission de leurs délégués.

Les modalités d'aménagement de chaque **section syndicale** peuvent se réunir une fois par mois, dans l'enceinte de l'entreprise, en dehors des heures et des locaux de travail, suivant des modalités fixées par accord avec le chef d'entreprise.

Paru au journal officiel le 31 décembre 1968  
Source : Légifrance-Par Internet

**Commentaires**

Les sections syndicales sont répertoriées dans le Code du travail dans la section II du chapitre II : exercice du droit syndical dans les entreprises -Art 412- 6 et suivants(a). Les sections syndicales ne possèdent pas la personnalité juridique, celle-ci étant l'apanage du syndicat. L'art L.412-10 définit les droits syndicaux en matière de réunions, d'affichage, de possibilité d'inviter des personnalités extérieures.

**(a)** Nous nous sommes fondés sur l'édition du Code du travail – Editeur Litec- 1998. Le Code du travail a été profondément remanié. Il faudra donc examiner sous quelles formes les articles 412- 6 et suivants seront désormais rédigés.

**...et dans la Fonction publique ?**

Nous publions ci-après des extraits d'un décret de 1982 et de la circulaire de la Fonction publique prise en application de ce décret. Ces textes, à la différence de la Loi relative aux droits syndicaux dans les entreprises ont été édictés avec un retard de 14 ans par rapport aux textes relatifs au privé. Comme de nombreuses mesures prises par le gouvernement du premier gouvernement de la gauche unie de la V<sup>e</sup> République, elles sont l'écho du mouvement de 1968 et du mouvement populaire qui a porté la gauche au pouvoir en 1981. Le retard que nous avons noté concernant les droits syndicaux, comme d'ailleurs le statut de la Fonction publique - l'ordonnance de 1959 étant toujours en vigueur en 1981 - !

Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique - JO du 30 mai 1982 - Extraits -

Titre I<sup>o</sup>

Dispositions générales

**Art 1<sup>o</sup>.** - Les conditions d'exercice du droit syndical dans les administrations de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial sont déterminées par le présent décret.

**Art 2.** - Les organisations syndicales déterminent librement leurs structures dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à charge pour les responsables de ces organisations d'informer l'administration.

Titre II

De l'exercice du droit syndical

Chapitre 1<sup>o</sup>

Conditions d'exercice des droits syndicaux

Section I

**Art 3.** - L'administration doit mettre à la disposition des organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement considéré, ayant constitué une **section syndicale**, un local (...)

Source : Légifrance -Par Internet

**Commentaires**

L'article 3 du décret du 28 mai 1982 est le seul où est évoquée la section syndicale. On doit noter que, pour les entreprises - y compris les EPIC - c'est la Loi qui détermine l'existence de la section syndicale, avec des dispositions beaucoup plus développées. Le décret du 28 mai 1982 fait référence aux organisations syndicales, c'est à dire, sans les désigner expressément les syndicats nationaux.

Circulaire n° 1487 du 18 novembre 1982 relative à l'application du décret n° 82 447 du 28 mai 1982 relative à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique -Extraits- Source : Légifrance. Par Internet

(...)

II- Conditions d'exercice des droits syndicaux  
A-Locaux syndicaux (Art.3 du décret n°82-447)

Lorsque les effectifs du personnel d'un service ou d'un groupe de services implantés dans un bâtiment administratif commun sont égaux ou supérieurs à 50 agents, l'administration doit mettre à la disposition des organisations syndicales les plus représentatives ayant une **section syndicale** un local (...) Dans toute la mesure du possible, l'administration met un local distinct de chacune des organisations syndicales les plus représentatives ayant une **section syndicale**.  
(...)

## **Résultats des luttes pour la Fonction publique et l'Equipement en particulier Quelques éléments**

### **Rémunérations**

Le décret N° 21-6-68 fixe les nouveaux traitements indices et indemnités résidence de la Fonction publique

- **Augmentation du traitement de base**

- 4% le 1<sup>er</sup> juin
- 2,25 % le 1<sup>er</sup> octobre

- **Revalorisation indiciaire**

- jusqu'à l'indice 320 net, 304 nouveau revalorisation de 15 points
- puis 14 points jusqu'à l'indice 308 nouveau, ensuite 13, 12 et 11 points
- à partir de 330 net, 315 nouveau revalorisation de 10 points nouveaux

- **Intégration partielle de l'indemnité de résidence**

- **retenue des jours de grève**

Aucune retenue ni récupération n'est effectuée en juin. Ultérieurement, alignement sur les mesures appliquées au ministère des Finances.

- **Problèmes indemnitaires**

◦ accord pour demander au Ministère des Finances l'octroi à l'ensemble du personnel d'une prime de fusion égale à 2 mois de traitement budgétaire (obtenue à la DGI).

◦ demande d'extension de la prime de rendement aux administratifs du Logement et aux Agents de service.

◦ pour les agents des TPE, accord des Finances pour demander aux Finances une prime de rendement au taux de 3%.

L'extension des rémunérations accessoires aux personnels du Logement doit faire l'objet d'une audience ministérielle spéciale.

### **Action sociale**

Une première tranche de crédits supplémentaires est comprise dans le collectif budgétaire 1968.

### **Droits syndicaux**

Elargissement des attributions et pouvoirs des CTP et des CAP ; mise en place de CTP locaux.  
Amélioration de la composition du CSFP.

Attribution de locaux syndicaux avec téléphone dans les DDE.

Assemblées générales des sections syndicales représentatives pendant le temps de travail.

Droit d'affichage, de collectage des cotisations.

Participation des syndicats à l'élaboration des listes de personnels ne pouvant faire grève (personnels de sécurité).

Un local avec dactylo et machine à écrire pour chaque Fédération représentative (Boulevard Saint Germain à Paris).

Utilisation normale du courrier administratif par les organisations nationales. Promesse de Rémunération du Congé éducation.

### **Durée du travail**

Réduction immédiate de la durée légale de 45 à 44 h. Les 40 h seraient acquises en 1971.

**Congés :** 2 jours de congés supplémentaires, soit 29 jours ouvrables en tout.

**Points en discussion** (au moment de la publication des informations)

**Jours de grève** : engagement d'appliquer, de la façon la plus libérale les accords Oudinot-Aucune sanction pour fait de grève.

*Résultats des luttes pour la Fonction publique et l'Equipement en particulier (Suite)*

**Personnels non-titulaires :**

°engagement formel de trouver les solutions qui s'imposent :

°actuellement un projet de règlement national des auxiliaires de bureau (qui prévoit des commissions paritaires) a été élaboré

°un recensement de tous les auxiliaires est lancé dans toute la France

°préparation d'un projet de règlement national des auxiliaires de travaux

°demande aux Finances d'une première tranche de 3000 emplois de catégorie C& D aux fins de titularisation d'auxiliaires de bureau. Engagement que cette tranche s'intégrera dans un plan non limité aux seules catégories C& D.

**Personnels titulaires :** il s'agissait seulement de réactualiser les propositions de l'administration faites aux Finances et à la Fonction publique en février dernier. Quelques points de détail acquis, mais aucune remise en cause de l'ensemble.

Seul point positif : le corps des conducteurs des TPE participera à la réforme statutaire. Les négociations vont reprendre avec le budget et la Fonction publique, compte tenu des améliorations obtenues à la DGI et dans les Préfectures.

Sources Cgt Equipment -Information N° 3 – Juillet 1968 -BNF dépôt légal et Jalons-Mai Août 1968  
(Fédération nationale de l'Habitat des Equipements et des transports (CFDT).

***ANNEXE SUR L'ENSEMBLE DU DOCUMENT***

***Les positions de la Cgt sur le mouvement de 1968 au jour le jour***

Source : des encadrés : La grève générale de mai 1968 -  
Le PEUPLE N° spécial 799/800/801- Réédition

**Encadré N°1**

**Manifestation du 13 mai 1968 : Déclaration du Bureau Confédéral de la CGT**

« La classe ouvrière, unie et solidaire, vient de faire la démonstration de sa puissance.

« Le mécontentement des travailleurs, longtemps accumulé et maintes fois exprimé par leur action, les maux dont souffre l'Université, la légitime colère des étudiants, les nombreux motifs de protestation des autres catégories de la population laborieuse ont donné lieu, en ce 13 mai 1968, à la plus vigoureuse manifestation d'opposition au régime de pouvoir personnel que celui-ci ait connu depuis son instauration voici dix ans.

« L'intervention contre les étudiants des brigades spéciales de répression, qui se distinguèrent tragiquement en 1962 à Charonne en assassinant neuf travailleurs militants de la Cgt fait une nouvelle fois accroître le pouvoir sous son véritable visage réactionnaire.

« La grève générale d'aujourd'hui et les manifestations de masse qui se sont déroulées dans toutes les grandes villes de France et avec une ampleur rarement égalée à Paris, posent en vérité toutes les revendications économiques, sociales et politiques des travailleurs, des étudiants, des enseignants et des autres catégories sociales, victimes de la politique actuelle.

« Le mouvement recèle une profonde volonté de changement dans le sens du progrès social et de la démocratie.

« Le front syndical réalisé dans l'action doit être à présent cimenté : c'est l'une des conditions du succès de la lutte engagée.

« La Cgt, qui a pris résolument ses responsabilités dans toutes les circonstances que nous venons de vivre, entend continuer à les assurer et à déterminer, en accord avec les autres organisations syndicales, les conditions de la poursuite de la lutte des objectifs communs fixés.

« Elle appelle les travailleurs, et spécialement les jeunes, à renforcer ses organisations et à rester unis pour imposer les transformations économiques et sociales qui permettront de promouvoir une véritable émancipation ouvrière ».

**Encadré N°2**

**Conférence de presse de Georges Séguy, secrétaire général de la Cgt à l'occasion du Festival de la jeunesse organisé par la Cgt les 17, 18, 19 mai 1968 (Extraits)**

« Nous réprouvons et dénonçons les brutalités policières, l'irruption de la police dans l'Université et la fermeture de deux facultés à la veille des examens. Nous exigeons la libération des étudiants emprisonnés.

« Nous tenons le pouvoir pour responsable de cette tension. C'est, avant tout, sa politique envers l'Université qui est en cause (...). Un problème essentiel est posé : c'est celui de la réforme moderne et démocratique de l'Université et, plus généralement, de l'enseignement, en faveur de laquelle la Cgt s'est toujours prononcée.

« La solidarité entre les étudiants, les enseignants et la classe ouvrière dans leur lutte commune pour le progrès social, la démocratie et la paix est une notion bien connue de tous les militants de la Cgt. Elle repose sur des principes et sur une longue tradition qui nous incitent justement à n'avoir aucune complaisance envers les événements troubles et provocateurs qui dénigrent la classe ouvrière, l'accusant d'être embourgeoisée et ont l'outrancière prétention de venir lui inculquer la théorie révolutionnaire et diriger son combat.

« Avec d'autres gauchistes, ces éléments s'emploient à vider le syndicalisme étudiant de son contenu revendicatif, démocratique et de masse, au préjudice de l'UNEF, mais à la grande satisfaction du pouvoir et des cercles réactionnaires qu'il entretient dans les milieux universitaires dans le but de s'emparer de la direction du mouvement étudiant».

**Encadré N°3**

**Déclaration du CCN de la Cgt le 17 mai 1968 (Extraits)**

« Le CCN appelle l'ensemble des organisations confédérées et des militants

« La Cgt exige :

- l'abrogation immédiate des ordonnances sur la Sécurité sociale ;
- la satisfaction des revendications fondamentales concernant l'augmentation des salaires et la conclusion de véritables conventions collectives assurant les droits et les rémunérations des travailleurs ;
- la réduction de la durée du travail sans diminution du salaire et la diminution de l'âge de la retraite ;
- une véritable politique de l'emploi garantissant le travail et les ressources ;
- le plein et libre exercice de l'activité de l'organisation syndicale dans les entreprises et sa reconnaissance légale.

« L'évolution de la situation donne une nouvelle dimension à la lutte entre les forces ouvrières et démocratiques et un pouvoir placé devant la faillite de sa politique.

« C'est dans un système de démocratie économique et politique s'appuyant sur le peuple, où les secteurs-clés de l'économie auront été soustraits à la domination des puissances d'argent, et leurs responsabilités garanties, que résident l'espoir des travailleurs et le chemin du progrès social.

« Le CCN met en garde les militants et organisations de la Cgt, les travailleurs, contre toutes les tentatives d'immixtion extérieure dans la conduite des luttes ouvrières, contre tous les actes de provocation qui serviraient de prétexte aux forces de répression pour tenter de compromettre l'essor d'un mouvement en plein développement (...).

**Encadré N°4**

**Conférence de presse -21 mai 1968- Déclaration de Georges Séguy au nom du Bureau Confédéral**

« La meilleure garantie de la puissance et de l'issue victorieuse du mouvement réside dans le fait que celui-ci est entre les mains des travailleurs et de leurs responsables syndicaux. Nous nous sommes engagés à les consulter sur toutes questions importantes et les mesures décisives à prendre. L'opinion publique a été très favorablement impressionnée par la façon dont nous avons, avec fermeté, stoppé les provocations et les mots d'ordre aventuriers. Nous seuls avons ramené à la raison les étudiants prêts à envahir Renault. Nous seuls avons dénoncé les entreprises anarchistes visant à dévoyer le mouvement des étudiants et à faire sombrer celui-ci, et à conduire celui des ouvriers dans l'aventure. Il peut arriver encore d'autres provocations (...).

« Le mouvement, placé sous la vigilance des travailleurs, est bien trop puissant pour qu'il puisse être question de le stopper par des formules creuses : autogestion, réformes de structure, plan de réformes sociales et universitaires et autres inventions (...).

« Vous connaissez la position adoptée de longue date par la Cgt pour l'union de la gauche. Nous regrettons que l'accord sur un programme de gouvernement qui donnerait aux forces ouvrières et démocratiques des perspectives claires n'existe pas dans le moment présent.

**Encadré N°5**

**Déclaration du Bureau confédéral de la Cgt- 28 mai 1968**

« En raison de la situation créée par le refus persistant du gouvernement et du patronat de prendre pleinement en considération les revendications des travailleurs soutenues par toutes les centrales syndicales nationales, pour répondre à l'attente des travailleurs ayant décidé, dans leur immense majorité, de poursuivre la grève et de renforcer la lutte, le Bureau de la Cgt appelle tous les travailleurs et la population laborieuse à manifester massivement dans tout le pays le MERCREDI 29 MAI 1968 pour les revendications des travailleurs et pour contribuer à un changement politique de progrès social et de démocratie.

« Il prend cette décision conscient des responsabilités qui incombent à la Cgt dans les circonstances présentes, après avoir proposé aux autres centrales syndicales d'organiser ces manifestations d'un commun accord et leur avoir laissé le temps de réflexion nécessaire à leur détermination. Cette proposition a également été faite à l'UNEF.

**Encadré N°6**

**CCN des 13-14 Juin 1968 -Rapport présenté par Georges Séguy-Extraits**

« Nous venons de vivre un événement sans précédent dans l'histoire sociale de la France. Une grève générale avec occupation d'usines et autres lieux de travail, à laquelle ont pris part, trois à quatre semaines durant, près de DIX MILLIONS DE TRAVAILLEURS (...).

**NOTRE TACTIQUE**

(..)

« Pour organiser le déclenchement de la grève et la conduire à la victoire, nous nous sommes inspirés d'une conception avec laquelle les militants de la Cgt se sont familiarisés de longue date :

- Consulter les travailleurs sur les revendications et les mots d'ordre d'action, non pas de façon neutre, mais en leur donnant tous les éléments d'appréciation leur permettant de se déterminer en connaissance de cause.
- Placer le mouvement sous leur vigilance et leur contrôle par l'élection de comités de grève directement responsables devant les grévistes, de telle façon que toute entreprise de sommet contre la grève soit vouée à l'échec.
- Rechercher, à tous les niveaux, l'unité d'action la plus large sans subordonner à l'accord préalable et parfait de toutes les organisations en présence, l'application de ce qui est immédiatement réalisable avec l'approbation de la masse des travailleurs.
- éviter tout ce qui pourrait rendre le mouvement impopulaire parmi les autres catégories de la population laborieuse des villes et des campagnes.

(...)

**DEJOUER Les PROVOCATIONS**

« Jusqu'au bout, nous avons eu à faire face aux manœuvres de division et de diversion, aux tentatives de provocations fomentées par le patronat, le pouvoir et les groupes d'aventuriers contre les travailleurs en lutte ».

**LA NATURE DE LA GREVE**

« Non les dix millions de travailleurs en grève ne revendiquaient pas le pouvoir pour la classe ouvrière, mais de meilleures conditions de vie et de travail et l'immense majorité d'entre eux exprimait, par opposition au pouvoir personnel, leur attachement à la démocratie sous le mot d'ordre : gouvernement populaire (...).

« Si la réunion de toutes les formations de gauche et de toutes les organisations syndicales n'a pas eu lieu au moment crucial des évènements, comme nous l'avions proposée, la faute en incombe avant tout, aux dirigeants de F.O, de la CFDT et de l'UNEF qui ne l'ont pas acceptée ».

**Encadré N°7**

**Résolution adoptée par le CCN des 13 - 14 Juin 1968**

« Le Comité Confédéral national de la Cgt salue les 10 millions de travailleurs et de travailleuses qui ont participé, trois ou quatre semaines durant au mouvement de grève générale impressionnant de combativité, de sang froid, de puissance sans précédent dans l'histoire sociale de la France. (...)

« Les travailleurs qui ont obtenu satisfaction sur l'essentiel de leurs revendications ont repris le travail, forts de leur victoire, de leur unité, de leur cohésion (...).

« La Cgt a déjoué tout au long de la grève les entreprises de provocations qui pouvaient remettre en cause tous les succès acquis dans la lutte, ouvrir la voie à une répression impitoyable et à une dictature militaire. C'est en pensant aux grandes menaces qui pesaient de ce fait sur le mouvement ouvrier que la Cgt a orienté l'action et opposé la plus grande fermeté à toutes les tentatives des aventuriers gauchistes (...).

« Le CCN réaffirme que la plus grande vigilance demeure nécessaire. Il considère que toute organisation syndicale qui fait preuve de complaisance à l'égard des groupes provocateurs dessert les intérêts de la classe ouvrière.

**Encadré N°8**

***Extraits de l'ouvrage de Georges Séguy : Résister***

**Sur l'extrême gauche**

*« Parallèlement à cette tension sociale (nous sommes en 1967 ndlr), émergent différentes idéologies. Affichant leur volonté de faire évoluer et de transformer la société capitaliste, elles proclament la nécessité de moderniser et de dépasser le marxisme. Une vague de débats variés déferle sur les intellectuels et les politiques. De vives polémiques sur la meilleure voie révolutionnaire naissent entre marxistes, trotskistes, anarchistes et maoïstes. N'oublions pas le mouvement situationniste. »*

**Une étrange réaction du PCF**

*« Peu après (la conférence de la jeunesse du 17 mai ndlr), j'annonce à la direction du PCF que nous allons sans doute vers une grève générale illimitée. Le scepticisme qui accueille cette nouvelle me laisse perplexe ».*

**La gauche au pouvoir aux élections de '68 : oui, si...**

*« Si, comme la CGT n'a cessé de le proposer, la gauche s'était unie et avait pris l'engagement d'une alternative en correspondance avec les aspirations des travailleurs et des étudiants, je pense qu'elle aurait pu remporter les élections législatives ».*

Ndlr : les sous-titres sont de la rédaction

Votre site

# NE RESTEZ PAS ISOLÉ

**Gaspe n°41**

Mémoire du syndicalisme

1944 - 2004

**www.snptas-cgt.org**

*Statuts...*

*Revendications..*

*Grands dossiers...*

*Sécu - Retraites...*

## **SNPTAS-CGT**

Décentralisation

Actualités

Info. pratiques



**Un site internet de débat  
large et ouvert  
d'information sociale  
et professionnelle**